

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
 France et Algérie : Un an... 25 fr.
 — Six mois... 14 fr.
 Étranger U.-P.) : Un an... 32 fr.
 — Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points..... 2 50
 Réclames en 8 points..... 4 »
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.

TÉLÉPHONE : Central 46-61

N° 1395. — 54^e volume (22)

Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t)

Vendredi 29 Novembre 1918

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES				Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/cours et dépôts particuliers	Porte-feuille	escompte	Avances s ^r valeurs mobilières	
FRANCE — Banque de France								
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.544	739	3%	
1918 14 novemb.	5.448	319	30.571	2.918	1.852	865	5	
1918 21 novemb.	5.452	319	30.192	2.965	1.804	859	5	
1918 28 novemb.	5.462	319	29.072	2.816	1.854	829	5	
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire								
1914 23 juillet...	1.696	146	2.364	1.180	939	63	4	
1918 30 octob.	3.188	67	20.827	13.417	25.849	8	5	
1918 7 novemb.	3.188	36	21.199	11.767	24.305	13	5	
1918 15 novemb.	3.188	27	21.818	12.880	26.428	20	5	
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre								
1914 29 juillet...	1.004	»	197	1.055	841	»	3	
1918 6 novemb.	1.852	»	4.618	3.286	2.378	»	5	
1918 13 novemb.	1.864	»	1.623	3.468	2.494	»	5	
1918 20 novemb.	1.879	»	1.631	3.567	2.497	»	5	
DANEMARK — Banque Nationale								
1914 31 juillet...	110	»	219	94	94	15	6	
1918 31 juillet...	266	3	514	119	70	19	5	
1918 31 août...	261	5	549	104	75	19	5	
1918 30 septemb.	264	4	563	111	79	19	5	
ESPAGNE — Banque d'Espagne								
1914 30 juillet...	543	706	1.919	498	446	170	4 1/2	
1918 2 novemb.	2.229	647	3.150	1.205	682	394	4 1/2	
1918 9 novemb.	2.225	642	3.188	1.084	675	392	4 1/2	
1918 16 novemb.	2.225	642	3.216	1.102	722	381	4 1/2	
HOLLANDE — Banque Néerlandaise								
1914 25 juillet...	1.434	17	652	10	185	130	3 1/2	
1918 19 octob.	1.484	17	2.079	167	299	251	4 1/2	
1918 26 octob.	1.484	17	2.069	199	320	251	4 1/2	
1918 2 novemb.	1.473	17	2.154	123	322	272	4 1/2	
ITALIE — Banque d'Italie								
1914 31 juillet...	1.105	89	3.086	245	586	471	5 1/2	
1918 10 septemb.	818	77	7.224	1.372	774	554	5	
1918 20 septemb.	818	77	8.328	1.368	764	598	5	
1918 30 septemb.	818	77	8.555	1.372	793	711	5	
NORVÈGE — Banque de Norvège								
1914 31 juillet...	61	2	173	20	109	6	5	
1918 31 juillet...	172	1	519	103	158	8	6	
1918 31 août...	172	2	537	108	150	8	6	
1918 30 septemb.	171	1	561	75	162	8	6	
ROUMANIE — Banque Nationale								
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47	5 1/2	
1917 15 juillet...	493	0	1.696	157	295	49	5	
1917 22 juillet...	493	0	1.717	154	296	49	5	
1917 29 juillet...	494	0	1.730	111	296	53	5	
RUSSIE — Banque de l'Etat								
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518	5 1/2	
1917 14 octob.	3.456	413	46.107	6.773	38.552	4.859	6	
1917 21 octob.	3.456	445	47.621	6.720	39.701	4.491	6	
1917 29 octob.	3.453	475	48.965	6.723	41.803	4.592	6	
SUÈDE — Banque Royale								
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	41	5 1/2	
1918 31 juillet...	360	2	963	119	358	114	7	
1918 31 août...	369	1	964	102	368	139	7	
1918 30 septemb.	383	1	1.066	170	459	194	7	
SUISSE — Banque Nationale								
1914 23 juillet...	180	19	639	51	94	90	3 1/2	
1918 15 octob.	381	55	817	117	411	33	5	
1918 23 octob.	381	55	827	125	440	35	5 1/2	
1918 31 octob.	381	55	892	134	477	50	5 1/2	

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES				Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/cours et dépôts particuliers	Porte-feuille	escompte	Avances s ^r valeurs mobilières	
ÉTATS-UNIS								
Banques de Réserve Fédérale								
1914 4 décemb...	1.155	160	26	1.256	46	»	»	
1918 11 octob.	4.108	261	12.392	7.542	10.466	»	»	
1918 18 octob.	3.993	262	12.513	7.534	10.294	»	»	
1918 25 octob.	3.962	260	12.540	8.418	9.724	»	»	
Banques associées et Trusts Companies								
1914 5 décemb...	959	358	354	10.254	10.845	43 1/2	»	
1918 11 octob.	195	103	178	19.464	23.443	6	»	
1918 19 octob.	195	107	179	19.699	23.372	6	»	
1918 26 octob.	195	112	180	19.874	23.613	6	»	

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

	Change de Paris sur (papier court)						
	Pair	16 juillet 1914	29 oct. 1918	6 nov. 1918	13 nov. 1918	20 nov. 1918	27 nov. 1918
Londres.....	25.22 1/2	25.17 1/2	26.07	26.05	25.975	25.975	25.975
New-York.....	518.25	516	547	546.50	545	545	545
Espagne.....	100	96.55	110.50	111	108.50	108.25	108.75
Hollande.....	208.30	207.56	»	229	227.50	229	230.50
Italie.....	100	99.62	86.25	86.25	85.25	85	85
Pétrograd.....	266.67	263	»	»	»	»	»
Suède.....	138.89	138.25	157.50	156.50	»	154	»
Suisse.....	100	100.03	109.25	109.25	108.50	109.75	112.50
Canada.....	518.25	»	»	»	»	»	»
Argentine.....	220	»	»	»	245	245	»

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	29 oct. 1918	6 nov. 1918	13 nov. 1918	20 nov. 1918	27 nov. 1918
		Londres.....	100 liv.	99.82	103.36	103.28	102.98
New-York.....	» dol.	99.56	105.55	105.45	105.16	105.16	105.16
Espagne.....	» pes.	96.55	110.50	111	108.50	108.25	108.75
Hollande.....	» flor.	99.64	»	109.93	109.21	109.93	110.65
Italie.....	» lire.	99.62	86.25	86.25	85.25	85	85
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	»	»	»	»	»
Suède.....	» cou'	99.46	113.40	112.68	»	110.88	»
Suisse.....	» fr.	100.03	109.25	109.25	108.50	109.75	112.50
Canada.....	» dol.	»	»	»	»	»	»
Argentine.....	» pes.	»	»	»	111.36	111.36	»

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	24 oct. 1918	5 nov. 1918	12 nov. 1918	19 nov. 1918	26 nov. 1918
		Paris.....	25.22 1/2	25.18 1/2	26.07	26.05	25.925
New-York.....	4.86 1/2	4.871	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2
Espagne.....	25.22	25.90	23.05	23.60	24.30	24.03	24.02 1/2
Hollande.....	12.109	12.125	11.26	11.31	11.455	11.405	11.275
Italie.....	25.22	25.268	30.31	30.31 1/2	30.31 1/2	30.31 1/2	30.50
Pétrograd.....	94.58	95.80	»	»	»	»	»
Portugal.....	53.28	46.19	29.75	30.50	32	32 1/2	32 1/2
Scandinavie.....	18.15	18.24	16.35	16.92	17.10	16.93	16.725
Suisse.....	25.22	25.18	23.8	23.65	23.95	23.70	23.425

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	24 oct. 1918	5 nov. 1918	12 nov. 1918	19 nov. 1918	26 nov. 1918
		Paris.....	100 fr.	100.14	96.76	96.83	97.29
New-York.....	» dol.	99.90	102.11	102.11	102.11	102.11	102.13
Espagne.....	» pes.	96.64	109.43	106.87	103.79	104.96	104.985
Hollande.....	» flor.	99.87	107.53	107.04	105.70	106.15	107.39
Italie.....	» lire.	99.82	83.21 1/2	83.21 1/2	83.21 1/2	83.21 1/2	82.70
Pétrograd.....	» rou.	98.77	»	»	»	»	»
Portugal.....	» mil.	86.69	65.84	67.24	60.06	60.91	60.53
Scandinavie.....	» cou.	99.56	111.07	107.32	106.20	107.26	108.61
Suisse.....	» fr.	100.17	105.93	106.65	105.31	106.42	107.675

La clôture de la souscription à l'Emprunt de la libération a été marquée par une reprise à peu près générale des changes neutres. Tous, sauf l'Espagne, qui finit sensiblement au même niveau qu'il y a huit jours, ont regagné quelque terrain. Encore convient-il de remarquer que la peseta a accentué l'amplitude de ses variations : de 1,08 1/4, le 20 novembre, elle a monté jusqu'à 1,10 le 22 ; mais elle est ensuite retombée graduellement à 1,08 3/4, cours moyen inscrit le 27 novembre. Le florin des Pays-Bas, à cette dernière date, était à 2,30 1/2, contre 2,29 le précédent mercredi ; mais, dans l'intervalle, il avait coté 2,30 le 22 ; 2,31 les 23 et 25 ; 2,31 1/2 le 26. La tendance, en clôture, s'était donc déjà améliorée. Il en est de même pour le franc suisse. De 1,09 3/4, à la fin de la semaine dernière, il a monté jusqu'à 1,13 le 26 ; mais, le 27, il reperdait un demi-centime, à 1,12 1/2. Les devises scandinaves sont moins régulièrement traitées que précédemment ; du moins, les couronnes suédoise et norvégienne, car la couronne danoise, depuis longtemps, n'apparaît à la cote que par intermittence. Le Stockholm n'a pas été inscrit le 27 ; le 26, il a clôturé à 1,56 1/2, contre 1,54 le 20 novembre. Le 26 également, le Christiania cotait 1,52, contre 1,50 1/2 ; il n'a pas été coté le 23 ni le 27. Enfin, le Copenhague clôture à 1,47 1/2, au même niveau qu'il y a huit jours ; le 23, il s'inscrivait à 1,48.

Il ne faudrait pas croire cependant que la clôture de l'Emprunt et l'interruption des transferts de fonds en règlement des souscriptions étrangères soient la cause principale de ces mouvements. Il y a là beaucoup plus une coïncidence qu'une relation profonde de cause à effet. Sans doute, les neutres ont fourni à l'Emprunt un contingent de souscriptions qui paraît devoir être très supérieur à celui que l'on avait escompté. Dans les derniers jours, notamment, de nombreux ordres ont été reçus par les intermédiaires, principalement de Suisse et d'Espagne. Mais la couverture de ces ordres, transmis et exécutés en France même, avait été préparée, il y a plusieurs semaines déjà, par les banques. Celles-ci, en prévision des versements qu'elles pourraient avoir à faire de ce chef, avaient approvisionné chez leurs correspondants français d'importantes ressources au moment où les cours du change leur étaient plus profitables qu'ils ne le sont aujourd'hui, malgré la prime que ces cours réalisent encore sur le franc. Ce sont même ces transferts, en prévision du règlement des futures souscriptions à notre 4^e emprunt, qui ont déclenché le fort mouvement de baisse enregistré à partir de la dernière quinzaine d'octobre. Les banques neutres ont évidemment trouvé un large profit à cette anticipation. En fait, les transferts de dernière heure ont été relativement minimes. Quant aux souscriptions recueillies sur place, le montant en reste dans le pays même à la disposition du Trésor et ne sera utilisé ou transféré que plus tard.

Ce n'est pas là, par conséquent, qu'il faut chercher la raison d'être du mouvement de réaction constaté plus haut. Celui-ci est dû, pour la plus large part, aux réalisations des spéculateurs à la hausse des changes en présence des incertitudes que fait peser sur l'avenir des affaires la situation générale. Il n'y a plus maintenant de succès ou de revers militaires à escompter spéculativement ; ce sont les problèmes financier, économique et politique qui dominent. La guerre est finie, mais la révolution agite la moitié de l'Europe ; et cette agitation, si elle continue de tenter encore quelques esprits aventureux, joueurs impénitents pour qui les bouleversements les plus graves, les plus profonds ne sont que matière à spéculation tout comme les incidents les plus minimes, il faut reconnaître qu'elle a exercé sur beaucoup une action

réfrigérante qui se traduit par de grosses et continues liquidations de positions. L'expectative est devenue le mot d'ordre ; on réalise et on attend. La méfiance des spéculateurs se répartit de façon très inégale. Les devises des Empires centraux — si l'on peut encore employer cette expression pour désigner le chaos politique qui a succédé à l'ancienne coalition austro-germaine — ont beaucoup plus souffert que celles de l'Entente. Le 26 novembre, le mark cotait à Genève 60 centimes et la couronne autrichienne 29 centimes, soit une perte de 51,40 % et 72,40 % respectivement par rapport au pair.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	28 oct. 1918	4 nov. 1918	12 nov. 1918	19 nov. 1918	26 nov. 1918
Paris	5.18 1/2	5.16 1/2	5.48	5.47 1/2	5.43 1/2	5.45 1/2	5.45 1/2
Londres.....	4.86 1/2	4.87 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2
Berlin (1).....	95.28	95.06
Amsterdam....	40.195	..	42.3/8	41 1/2	41 1/4	41 3/4	41 7/8

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	28 oct. 1918	4 nov. 1918	12 nov. 1918	19 nov. 1918	26 nov. 1918
Paris	100 fr.	100 27	94 57	94 74	95 31	95 03	94 96
Londres.....	100 liv.	100 19	97 93	97 93	97 93	97 93	97 90
Berlin.....	100 Mk.	99 67
Amsterdam..	100 flor.	..	105 42	01.18	102 62	103 87	104 13

Changes sur Londres à (Cours moyen du mardi)

	15 juillet 1914	5 nov. 1918	12 nov. 1918	19 nov. 1918	26 nov. 1918
Valeurs à vue					
Alexandrie.....	97 21/32	97 3/8	97 3/8	97 3/8	97 3/8
Pétrograd.....	95 80
Rio-de-Janeiro..	15 7/8	12 13/16	13 3/4	13 1/4	13 5/8
Valparaiso.....	9 3/4	12 1/2	12 3/16	11 7/8	11 13/16
Cable transfert					
Bombay.....	1.3 31/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32
Calcutta.....	1.3 31/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32
Hong-Kong.....	1.10 5/16	3.3 3/4	3.2	3.3	3.3
Shanghai.....	2.5 3/4	5.1 1/2	5.0	5.1	5.0 1/2
Buenos-Ayres (or).	47 11/16	5.1 3/8	5.1 5/16	..	5.1 3/8
Montevideo.....	51 3/32	..	59 1/8	..	59
Singapour.....	2.3 15/16	2.3 1/64	2.4	2.4 11/64	2.3 1/16
Yokohama.....	2 0 3/8	2.3 3/8	2.3 3/16	2.3 3/16	2.3 3/16

Variations du mark à

	15 oct. 1918	22 oct. 1918	28 oct. 1918	6 nov. 1918	12 nov. 1918	19 nov. 1918	26 nov. 1918
New-York (1) (pair : 95 3/8)
Amsterdam (pair : 59 3/8)
Cours.....	37 ..	36 85	35 55	33 425	30 80	32 75	31 90
Parité.....	62 43	62 18	59 99	56 40	51 97	55 26	53 83
Perte %	37 57	37 82	40 01	43 60	48 03	44 74	46 17
Genève (pair : 123 47)
Cours.....	78 35	76 ..	76 75	69 ..	65 65	68 60	60 ..
Parité.....	63 46	61 56	62 47	55 89	53 99	55 57	48 60
Perte.....	36 54	38 44	37 83	44 11	46 01	44 43	51 40

Le change sur Vienne à Genève est coté 29 » c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 72 38 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	26 mai 1918	26 juin 1918	26 juillet 1918	26 août 1918	26 sept. 1918	26 oct. 1918	26 nov. 1918
Cours de l'or...	77 9	77 9	77 9	79 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent	48 7/8	48 7/8	48 13/16	49 1/2	49 1/2	49 1/2	48 3/4
Escompte hors banque.....	3 1/2	3 17/32	3 17/32	3 1/2	3 17/32	3 17/32	3 17/32

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

LA SITUATION

Le roi George V, accompagné du prince de Galles et du prince Albert, est notre hôte pour quelques jours. Un accueil chaleureux lui a été fait à Boulogne-sur-Mer et partout où il s'est arrêté. Paris lui a préparé une réception enthousiaste qui continue la liste des fêtes de la Victoire. Ce voyage officiel du souverain anglais, qui sera suivi de ceux d'Albert I^{er} et du président Wilson, va cimenter plus fortement l'Entente cordiale, et prouve que les Alliés demeurent aussi étroitement unis pour la paix qu'ils l'ont été pendant la guerre.

Un coup de théâtre vient de se produire en Allemagne, relativement à la grave question des origines de la guerre. Une nouvelle preuve vient d'être apportée sur les responsabilités à charge de nos ennemis. Le nouveau gouvernement bavarois, ayant à sa tête Kurt Eisner, vient de publier des documents précis et, parmi eux, est mis au jour un rapport du ministre de Bavière à Berlin, M. Lerchenfeld, qui, le 18 juillet 1914, dénonçait à son gouvernement les criminels projets qui allaient amener la guerre. Voici les passages essentiels de ce document :

La démarche que le cabinet de Vienne est décidé à faire et qui consistera en la remise d'une note qui aura lieu le 25 juillet, a été retardée jusque-là parce qu'on voudrait attendre le départ de MM. Poincaré et Viviani de Saint-Petersbourg, afin de faciliter avec les puissances de la Duplice une entente sur une éventuelle action en sens contraire. Jusque-là, on se donne, à Vienne, des apparences pacifiques en mettant en congé simultanément le ministre de la guerre et le chef du grand état-major. On agit aussi avec succès sur la presse et la Bourse.

On reconnaît, à Berlin, que le cabinet de Vienne procède avec habileté...

M. Zimmermann m'a dit, d'après ce qu'on sait actuellement, que la note contiendra les quatre exigences suivantes :

Publication d'une proclamation du roi de Serbie affirmant que le gouvernement serbe n'a rien de commun avec le mouvement panserbe et le désapprouve ;

Ouverture d'une enquête contre les complices de l'attentat de Serajevo, avec participation de fonctionnaires autrichiens ;

Ouverture de poursuites contre toutes les personnes mêlées au mouvement panserbe ;

Délai de quarante-huit heures accordé pour l'acceptation de ces demandes.

Il est évident que la Serbie ne peut pas souscrire à ces exigences qui sont inconciliables avec sa dignité d'Etat indépendant.

À Berlin, on approuve absolument l'Autriche de profiter de l'heure favorable, même au risque de complications ultérieures...

Après les publications de Lichnowsky et de Muelhon, ce document, qui les confirme, a une valeur énorme, les Allemands ne pourront plus ignorer ce que tous les peuples de l'Entente connaissent, à savoir que sur l'Allemagne pèse l'entière responsabilité du conflit mondial ; qu'à elle seule incombe le faix des terribles événements déchainés.

L'émotion est très vive en Allemagne à la suite de cette publication. Les organes socialistes majoritaires réclament la constitution d'une Haute Cour qui jugerait sans pitié Bethmann-

Hollweg et von Jagow, notamment. Mais les minoritaires, dans leur organe, le *Drapeau Rouge*, veulent qu'Ebert et Scheidemann, et même David, passent en Haute Cour avec leurs vieux complices impériaux.

Le *Vorwärts* fulmine : « On a affirmé, dit-il, que Berlin n'avait pas eu connaissance de l'ultimatum de Vienne. Mensonge. Que Berlin avait encouragé Vienne à se montrer modéré. Mensonge. C'est Berlin au contraire qui a excité Vienne. L'Empereur Guillaume dans sa proclamation disait : « En pleine paix, l'ennemi nous a assaillis ». Mensonge impudent, misérable et odieux. Et cette bande de massacreurs du peuple qui s'est tirée à bon compte de la réparation grâce à la mansuétude populaire, songe encore à rétablir son règne souillé de sang et fondé sur le mensonge. Le peuple l'a chassé dans l'injure et la honte et elle peut remercier son Dieu à genoux d'avoir pu se sauver ainsi. »

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

EXÉCUTION DE L'ARMISTICE

La délivrance de la Belgique se poursuit rapidement. Celle de l'Alsace-Lorraine et du Luxembourg est déjà un fait accompli à l'heure où nous écrivons et l'occupation de la rive gauche du Rhin est commencée.

À Neuf-Brisach, nos troupes ont fait leur entrée solennelle le 21, jour même où nos alliés américains traversaient la ville de Luxembourg.

Le général de Castelnau, au milieu d'un grand enthousiasme, passait le 22 la revue de nos soldats libérateurs à Colmar. En Lorraine, l'arsenal de Thionville et la ville de Sarreguemines étaient largement dépassées.

Ce n'est que le 22 également que le roi Albert I^{er}, la reine et la famille royale ont pu faire leur entrée solennelle à Bruxelles. Il faut se rappeler que l'Allemand avait encore une fois trahi sa parole en faisant sauter deux importantes gares avant d'évacuer la ville. C'était la seule cause du retard.

Il est certainement superflu de décrire la joie des Bruxellois qui ont retrouvé parmi eux leur vaillant souverain. La manifestation fut des plus grandioses et des plus émouvantes.

À sa réception à la Chambre, Albert I^{er} a prononcé un magnifique discours dans lequel il a résumé les vaillants combats qu'ont soutenus ses soldats depuis l'invasion des soldats de l'ex-kaiser. Pour rétablir la richesse du pays, il faut une coordination parfaite entre les gouvernants et les ouvriers et paysans. C'est vers ce but de restauration que doivent tendre et tendront les efforts du gouvernement. Les applaudissements unanimes des députés de tous les partis saluèrent les paroles du roi qui incarne la bravoure et le courage du peuple belge.

Strasbourg, la capitale de l'Alsace, recevait solennellement le 25 la visite du maréchal Pétain, des généraux Castelnau, Fayolle, Gouraud, Mestre. Ces acclamations d'une population débordante d'enthousiasme et d'émotion que les régiments de l'armée de Gouraud ont défilé dans la grande cité alsacienne, magnifiquement parée aux couleurs nationales.

Deux jours après, le maréchal Foch, accompagné du général Castelnau, passait en revue à Strasbourg, les troupes d'occupation, puis a traversé la ville à leur tête.

La reddition de la flotte allemande s'est effectuée le 21 novembre. L'amiral Beatty a pris possession de 9 cuirassés, 5 croiseurs, 7 croiseurs légers et 49 destroyers qui ont été internés au Firth of Forth. On annonce, en outre, que 114 sous-marins allemands sont à Harwich.

QUESTIONS DU JOUR

Ce que la Victoire allemande nous aurait imposé

Le Dr Solf qui, en qualité de secrétaire d'Etat aux Colonies de l'Empire allemand, fut, de 1911 à la fin de la guerre, un des plus ardents champions du pangermanisme, était entré dans le ministère du prince Max de Bade comme ministre des Affaires étrangères. Il a conservé cette fonction dans le cabinet social-démocrate Ebert, et il en profite pour protester contre l'armistice du 11 novembre — dont il a cependant autorisé la signature en parfaite connaissance de cause — et pour menacer les nations de l'Entente des pires calamités si le maréchal Foch ne s'empresseait pas d'en adoucir les conditions d'exécution.

Or un examen attentif des modifications réclamées par le Dr Solf démontre qu'elles auraient pour effet, si elles étaient accordées, d'enlever à la France et à ses alliés tous les avantages d'ordre économique que l'armistice du 11 novembre leur attribue.

Nous ne discuterons pas la thèse du Dr Solf, — à laquelle le général von Winterfeld, un des signataires de l'armistice, s'est bruyamment associé, — car ce que nous avons imposé à l'Allemagne ne représente pas la dixième partie de ce qui nous est légitimement dû par elle ; mais pour établir la mentalité et le cynisme inconscient du Dr Solf et des pangermanistes incorrigibles qu'il cherche à ameuter contre nous et nos alliés, il nous suffira de rappeler ce que les Allemands se proposaient d'imposer à la France si elle avait été vaincue.

C'est la *Ligue des Intellectuels allemands* qui se prononça la première : Elle voulait détruire à tout jamais la puissance politique et économique de la France en annexant à l'Allemagne sa région du Nord-Est et du Nord, de Belfort à la mer. Les propriétés et les entreprises existant dans cette région seraient enlevées aux Français et remises à des nationaux allemands. Le paiement d'une très forte indemnité de guerre — au moins 25 milliards de francs — devait compléter ces clauses léonines.

Une centaine de ligues et de syndicats divers réclamèrent, sous des formes variées, l'annexion pure et simple de la Belgique, des départements français du Nord et de l'Est, la confiscation de notre domaine colonial et le paiement d'une contribution de guerre dont le chiffre oscillait entre 20 et 150 milliards de francs ; mais le groupement qui a le mieux caractérisé le but basement cupide que les Allemands poursuivaient dans la guerre, c'est le *Syndicat des Grandes Associations industrielles et agricoles*, dont l'assemblée générale de 1915 résuma les revendications de la manière suivante :

Annexion de Briey, de Longwy et des territoires charbonniers des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique. Prise de possession de la grande et de la moyenne propriété agricole et industrielle de ces régions. Familles françaises remplacées par des immigrants allemands. Annexion de tout l'empire colonial français. Annexion de la région côtière de la Manche à la Somme. Annexion de Verdun et de Belfort. Enfin, forte indemnité de guerre à payer par la France afin de lui enlever toute possibilité de se reconstruire !

Tel est le sort qui nous attendait après notre défaite. Le gouvernement impérial, en vertu du fameux adage : *Vox populi, Vox Dei*, se serait naturellement empressé d'adopter toutes ces revendications en y ajoutant l'annulation de toutes les

créances provenant des réquisitions de diverse nature qu'il avait opérées, *manu militari*, dans nos régions envahies.

C'est d'ailleurs le principe qu'il a appliqué à la Russie et à la Roumanie par les traités de Brest-Litovsk et de Bucarest dont il est intéressant de rappeler ici les dispositions essentielles, car la victoire des nations alliées les a déchirés, comme tous ceux d'ailleurs que la Prusse a imposés par la violence et la trahison depuis Frédéric II.

Le traité du 27 août 1918 entre l'Allemagne et la Russie des Soviets — signé à Berlin par von Hintze, alors ministre des Affaires étrangères de l'empire, et le délégué russe A. Joffe — fut le complément du fameux traité de Brest-Litovsk. Il consacrait l'abandon par la Russie de toute prétention territoriale et politique sur l'Esthonie, la Livonie, la Lithuanie, la Courlande, l'Ukraine et la Géorgie — que les empires du Centre reconnaissaient comme Etats indépendants — et il accordait à l'Allemagne des avantages formidables soit au point de vue commercial et financier, soit en ce qui concerne l'exploitation des ressources agricoles et industrielles dont les capitalistes boches s'étaient réservés les profits ; territoires de l'Ukraine et du Caucase, bassin du Donetz et de Bakou.

Mais, indépendamment des annexions précédentes, l'accord financier, signé le même jour, par les mêmes personnages, comportait un article 2 ainsi conçu :

En vue d'indemniser les Allemands lésés par les mesures prises par le gouvernement russe, tout en tenant compte des réclamations russes correspondantes présentées en contre-partie et en faisant état de la valeur des approvisionnements réquisitionnés en Russie par les forces allemandes après la conclusion de la paix, la Russie paiera à l'Allemagne une somme de 6 milliards de marks, ou 7 milliards et demi de francs.

Le paiement devait s'effectuer de la manière suivante :

1° Par le versement de 1 milliard et demi de marks représentés par 245.564 kilogr. d'or fin et 545.440.000 roubles en billets, paiement échelonné en cinq échéances allant du 10 septembre au 31 décembre 1918. Seuls les deux premiers versements ont été opérés, le gouvernement des Soviets ayant profité de la victoire des Alliés pour éluder le surplus des engagements contenus dans le traité du 27 août.

2° Pour les 4 milliards et demi de marks de surplus les Allemands avaient stipulé une série de garanties qu'il est utile de faire connaître, car nous pourrions nous en servir à leur égard en couverture des sommes dont ils seront déclarés débiteurs envers nous :

a) *Une somme de 1 milliard de marks sera représentée par des livraisons de marchandises russes, conformément à l'accord particulier qui interviendra à ce sujet. Il sera livré 50 millions de marks en marchandises avant chacune des échéances du 15 novembre et 31 décembre 1918 ; 150 millions de marks en marchandises avant chacune des échéances des 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 1919 ; 300 millions de marks en marchandises avant l'échéance du 31 mars 1920. Si les livraisons ne peuvent être faites dans ces délais, la somme faisant défaut à chaque échéance sera compensée aussitôt soit en billets allemands de la Banque d'Empire, à leur valeur nominale, soit en or fin et en billets russes (en roubles) dans la proportion de 3 contre 2, et à un cours qui sera fixé chaque fois.*

b) *Une somme de 2 milliards 1/2 de marks sera composée par la remise, avant le 31 décembre 1918, de titres d'un emprunt portant intérêts à 6 % à dater du 1^{er} janvier 1919, et s'amortissant à raison de 1,2 % l'an, plus une somme équivalente aux intérêts correspondant à la partie de l'emprunt déjà amortie. Cet emprunt sera émis par le Gouvernement russe en Allemagne, pour le montant nominal de la somme indiquée et les conditions de cet emprunt formeront partie intégrante du présent accord.*

Seront affectés en garanties de l'emprunt mentionné au premier alinéa, des revenus spécifiés de l'Etat et en particulier les redevances provenant de certaines concessions économiques à accorder à des Allemands. Des garanties seront déterminées en détail par une convention spéciale de manière à ce que les revenus annuels saisis provenant de ces garanties dépassent d'au moins 20 % le montant annuel des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt.

c) *En ce qui concerne le solde restant d'un milliard de marks, une convention spéciale demeure réservée, en tant que ce paiement ne sera pas assuré avec l'assentiment de l'Allemagne, par l'Ukraine et la Finlande, lors des arrangements financiers que ces pays concluront avec la Russie.*

Comme on le voit, le gouvernement impérial allemand s'est chargé lui-même de nous indiquer la voie à suivre.

En ce qui concerne la Roumanie, le traité de Bucarest du 7 mai 1918 fut encore plus draconien que le traité de Brest-Litovsk. En effet, les Allemands lui imposèrent d'abord l'obligation de céder aux Empires Centraux tous ses excédents disponibles des années 1918-1919, en céréales, produits alimentaires, bétail, textile, végétaux et laine, à des prix arbitrairement fixés par les vainqueurs. Cette obligation pouvait être maintenue jusqu'à l'année 1926 inclusivement et s'appliquait soit à la totalité de l'excédent, soit à la quantité que les Austro-Allemands fixeraient eux-mêmes.

Pour le pétrole, qui est la seconde richesse de la Roumanie, le gouvernement roumain fut contraint de céder à une Société fermière créée par les Allemands le droit exclusif d'exploiter tous les terrains pétrolifères appartenant à l'Etat ou concédés par lui depuis le 1^{er} août 1914, en vue de la recherche, de l'extraction et du traitement des huiles minérales. En outre, tous les terrains pétrolifères concédés par l'Etat roumain avant le 1^{er} août 1914 à des exploitants seraient, à l'expiration de cette concession, repris de droit par la Société Fermière, moyennant remboursement par elle de la valeur des installations.

La Société Fermière avait le droit d'utiliser pour ses besoins les moyens de communication appartenant à l'Etat et servant au transport du pétrole ; elle pouvait, de plus, en installer et en utiliser de nouveaux, sans avoir à payer aucun impôt public. Elle avait droit, en outre, à la fourniture par l'Etat de tout le bois nécessaire à son exploitation.

En échange de ces privilèges, la Société Fermière ne payait à l'Etat roumain qu'une redevance annuelle de 8 % sur la valeur du pétrole brut extrait, et une part dérisoire sur ses bénéfices dépassant 8 % du capital social.

Au point de vue financier, la Roumanie était dépouillée avec une rigueur effroyable, car l'Allemagne laissait à sa charge toutes les indemnités à payer en Roumanie et en Hongrie, aux Allemands, aux Hongrois et aux Roumains pour dommages de guerre ; comme elle devait, en outre, supporter l'entretien des troupes d'invasion depuis le début de la guerre jusqu'à la fin de l'occupation, c'était en réalité une contribution de plus de 10 milliards de francs

que ce pauvre petit pays aurait eu à subir sans la victoire de l'Entente.

Un document plus récent encore que le traité de Bucarest, va nous montrer la manière vraiment odieuse dont les Allemands comptaient exploiter la Roumanie : c'est l'ordonnance suivante rendue le 6 juillet 1918 par le feld-maréchal Mackensen, commandant en chef l'armée allemande d'occupation en Roumanie.

ORDONNANCE

CONCERNANT L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

1. — *Il est défendu aux ouvriers travaillant dans les exploitations pétrolières du territoire occupé, particulièrement dans les puits, les raffineries, les ateliers, les équipes de cargaison et de transport, de quitter leur travail sans autorisation du commandement d'étapes dont ils dépendent. Il est de même interdit à d'autres personnes de les prendre à leur service ou de les embaucher, sans l'autorisation du commandement d'étapes.*

2. — *Le commandement supérieur (état-major économique) a le droit, sous réserve d'indemnités à verser, de disposer de tous les établissements et installations des machines, des outils et du matériel se trouvant en territoire occupé et nécessaire aux exploitations pétrolières, et de prendre les mesures en conséquence.*

En tant qu'il s'agit d'objets nécessaires aux exploitations de puits, la section des puits de l'état-major économique est qualifiée dans ce but, et pour le reste la section du pétrole de l'état-major économique.

3. — *En tant que les objets désignés au § 2 sont déjà employés dans l'industrie pétrolière du territoire occupé, ils ne pourront être utilisés dans d'autres buts, qu'avec l'autorisation de l'état-major économique. Leur exportation en dehors du territoire occupé est en particulier interdite.*

4. — *Tout le pétrole brut est réquisitionné. Il devra être livré à la section des puits et transporté suivant les indications avec les moyens de transport existants. La section du pétrole désigne le lieu et la manière dont il sera traité. Elle fixe également le prix du pétrole brut, le prix de son transport et de son traitement, et de toutes les opérations qui en dépendent.*

5. — *Dans l'intérêt de l'industrie pétrolière, la section des puits de pétrole est qualifiée pour prendre, dans chaque cas particulier, sous réserve de l'approbation du commandement supérieur, des mesures spéciales s'écartant des prescriptions concernant l'exploitation des entreprises pétrolières.*

6. — *Tout acte commis volontairement ou par négligence en violation des §§ 1, 3 et 4, aussi qu'en violation des ordonnances prévues aux §§ 2, 4 et 5, sera puni, en tant qu'une peine supérieure n'est pas fixée par d'autres prescriptions, d'une amende allant jusqu'à 10.000 marks et d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans, ou de l'une de ces deux peines.*

On pourra de plus prononcer la confiscation des objets à propos desquels aura été commis l'acte délictueux.

7. — *Les tribunaux militaires et les autorités militaires sont déclarés compétents.*

Signé : MACKENSEN.

C'était l'établissement d'un esclavage nettement avoué, organisé par l'envahisseur lui-même et exercé au profit de ses banquiers.

En analysant le traité de Bucarest nous disions dans notre numéro du 17 mai : « L'Allemagne bâtit « sur le sable ! La victoire des Alliés remaniera la

« carte de guerre et ces éphémères traités. L'immuable justice revisera les arrêts du militarisme prussien un instant triomphant et son œuvre sinistre s'écroulera avec lui ! »

La prédiction s'est réalisée car les conditions de l'armistice du 11 novembre stipulent en toutes lettres :

« 14°. — Cessation immédiate par les troupes allemandes de toute réquisition, saisie ou mesures coercitives en vue de procurer des ressources à l'Allemagne en Roumanie et en Russie, dans leurs limites du 1^{er} août 1914.

« 15°. — Renonciation au traité de Bucarest et de Brest-Litovsk, et traités complémentaires ;

« 19°. — Restitution de l'or russe ou roumain pris par les Allemands ou remis par eux. Cet or sera pris en charge par les Alliés jusqu'à la signature de la paix. »

L'heure du châtement est enfin arrivée et les larmes de crocodile du D^r Solf n'empêcheront pas la justice de suivre son cours.

EDMOND THÉRY.

La Révolution en Allemagne

Depuis le 9 novembre, l'Allemagne est en révolution. On a ainsi baptisé le changement de régime qui a pris naissance au jour de la fuite du kaiser. S'il y a révolution, elle est en tout cas passive de la part du peuple ; d'ordinaire c'est du peuple que vient le mouvement et c'est lui qui manœuvre le changement qui arrive dans le gouvernement de l'Etat. Dans le cas présent de l'Allemagne, le spectacle est tout autre : le peuple ne se réjouit pas de sa liberté et ne s'indigne pas contre les auteurs des calamités de la nation. Le renversement des monarchies allemandes est regardé avec indifférence ou avec un regret mal dissimulé. En un mot, et pour le moment tout au moins, la révolution n'a pas changé le cœur de l'Allemagne.

La révolution allemande a été accomplie par la Socialdemokratie prussienne, dont l'organisation a pu, jusqu'à présent, endiguer toutes les agitations qui se dessinaient. Le changement s'est fait avec la rigide discipline allemande ; les commandements de Berlin ont été méthodiquement obéis ; les fonctionnaires impériaux et royaux ont été maintenus à leurs postes, et le maréchal Hindenbourg est resté généralissime. Cette révolution peut être comparée à un « quart à gauche » exécuté sans broncher et par ordre des satellites à la dévotion de l'ex-kaiser. D'ailleurs la non-publication de son acte d'abdication semble bien indiquer qu'il espérait, la mascarade achevée, rentrer à Potsdam.

Telle était la situation au 21 novembre. Ce jour-là l'Agence Wolff a communiqué le texte suivant d'un accord conclu entre le « Conseil des Commissaires du Peuple » (Directoire) et le Comité exécutif du Conseil des ouvriers et soldats de Berlin :

« La révolution a créé un nouveau droit politique pour la première période de transition. Le nouveau droit est basé sur les principes suivants, établis de concert entre le comité exécutif du conseil ouvrier et militaire de l'agglomération berlinoise et le conseil des commissaires du peuple.

« Le pouvoir politique est aux mains des conseils ouvriers et militaires de la République sociale allemande. Le gouvernement a pour tâche :

« 1° De maintenir les conquêtes de la révolution et de les élargir, ainsi que d'empêcher une contre-révolution ;

« 2° Jusqu'à ce que l'assemblée des délégués des conseils ouvriers et militaires ait élu le conseil exécutif de la République allemande, le comité exécutif de Berlin exerce les fonctions de conseil de la République allemande, d'accord avec le conseil de l'agglomération berlinoise ;

« 3° La formation du conseil des commissaires du peuple par les conseils de l'agglomération berlinoise, confiée à cette autorité le pouvoir exécutif de la République ;

« 4° Le maintien ou la révocation des membres de l'ancien cabinet de la République, ainsi que jusqu'à l'organisation définitive de l'Etat — des membres du cabinet prussien sont du ressort du comité exécutif central, qui exerce également un droit de contrôle ;

« 5° Avant la nomination des ministres chargés des départements techniques par le cabinet, ce dernier doit consulter le conseil exécutif ;

« 6° L'Assemblée nationale des délégués des conseils se réunira aussitôt que possible. La date de la convocation n'est pas encore indiquée.

« En corrélation avec l'accord qui fixe en principe les relations entre les conseils et le gouvernement national, on publiera prochainement les grandes lignes de l'organisation des Conseils. »

Le pacte conclu entre le Comité exécutif de Berlin, véritable Soviet, et le Directoire, Haase, Dittmann, Landsberg, Barth, groupé autour d'Ebert, a soulevé des protestations véhémentes dans toutes les provinces. La formule générale est *Los von Berlin*, c'est-à-dire « séparons-nous de Berlin ». Il semblerait toutefois que cette agitation paraît plutôt faite pour intimider les ouvriers et les soldats berlinois, ou pour conserver intacte une partie des anciennes institutions, que pour amener une dissolution de l'Allemagne.

La violence de l'opposition a amené le Comité exécutif du C. O. S. berlinois à publier un manifeste significatif :

« Des efforts se développent en vue de désagréger le territoire de l'empire et de réintroduire, sous une forme nouvelle, le particularisme du Moyen Age. Mais la réalisation des grands buts démocratiques et socialistes exige le maintien d'un grand domaine économique et linguistique allemand.

« L'activité déployée jusqu'à présent par le Comité exécutif de Berlin constitue un régime provisoire, qui doit être établi aussi vite que possible sur une base plus large.

« Tant qu'une Assemblée constituante n'aura pas dit le dernier mot sur la Constitution et la réorganisation de l'Allemagne républicaine, les Conseils des ouvriers et soldats doivent exprimer la volonté du peuple allemand. »

C'est dans ces conditions que le 25 novembre s'est réuni à Berlin le Conseil des délégués des Etats populaires allemands qui se sont fondés dans les trois dernières semaines. Ce Conseil, comprenant 70 représentants, parmi lesquels des matelots et des soldats en uniformes, a été convoqué par le Directoire, désireux de s'appuyer sur l'ensemble de l'Allemagne pour tenir en échec le bolchevisme berlinois et aussi de contrecarrer les tendances séparatistes qui paraissent s'être montrées dans certains Etats du sud de l'Empire.

C'est Ebert, président du Directoire, qui a ouvert la séance. Il a montré en ces termes l'évolution accomplie :

« L'objet de la présente réunion est du plus haut intérêt pour notre peuple et notre pays. Quand nous avons pris le pouvoir, nous nous sommes trouvés en présence de ruines accumulées. Aujourd'hui, à la place de la monarchie, il y a le palais de la République sociale. Les commissaires du peuple exercent les fonctions exécutives. La puissance politique est entre les mains des conseils (*Arbeiter und Soldatenräte*). Notre premier devoir est de conclure la paix le plus vite possible et d'assurer la vie économique.

« Quant à la manière dont on réglera définitivement la coopération entre le gouvernement central et les Etats confédérés, c'est une question qui doit

être laissée à l'Assemblée nationale, assemblée que nous sommes décidés à convoquer. Dès demain, le congrès discutera la loi électorale. Mais, auparavant, il faut constituer un état de choses provisoire. Ce sera la tâche de la réunion d'aujourd'hui. »

Après lui, M. Solf a réclamé la convocation de la Constituante, dans laquelle réside toute l'espérance du gouvernement. M. Kurt Eisner, président du nouveau gouvernement bavarois, a attaqué violemment MM. Erzberger et Solf, auxquels il a reproché d'être restés les représentants désqualifiés de l'ancien régime dont les rapports et les actes ne laissent pas le moins du monde soupçonner que la révolution s'est faite en Allemagne. Il a demandé la transformation radicale du gouvernement dans un sens socialiste avant toute autre chose. Il a notamment renouvelé ses protestations contre les agissements politiques du maréchal Hindenbourg.

Scheidemann a parlé en faveur de la convocation aussi rapide que possible de l'Assemblée nationale. Haase, l'alter-ego de Ebert, au contraire, a déclaré que les difficultés techniques pour les élections étaient trop considérables ; il s'y ajoute des difficultés pour faire procéder au vote dans les régions occupées et dans la province de Posen.

Finalement, sur la proposition de M. Ebert, l'Assemblée adopte la motion suivante comme résumé de ses délibérations :

« 1° Le maintien de l'unité allemande est une nécessité urgente. Tous les peuples de l'Allemagne sont résolument unis pour une république allemande ; ils s'engagent à soutenir l'unité allemande et à combattre les tendances séparatistes ;

« 2° On approuve la convocation d'une Assemblée nationale constituante. Les préparatifs pour réunir l'Assemblée nationale devront être commencés aussitôt que possible ;

« 3° Les comités révolutionnaires représentent la volonté populaire jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale ;

« 4° Le gouvernement est invité à travailler à la conclusion aussi rapide que possible de la paix préliminaire. »

Pour clôturer, la conférence des Etats a décidé que l'Assemblée nationale se réunirait à Francfort. Les représentants de l'Allemagne du Sud seront appelés à siéger à l'Assemblée.

A ces palabres et discussions, destinés à toute fin à assurer l'unité de l'Empire, après les remaniements indispensables, il faut opposer le programme du groupe Spartacus, qui ne tend à rien moins qu'à instaurer en Allemagne le régime bolcheviste.

« Réélection des Soviets ; organisation sur le type des Soviets russes ; transfert de l'autorité politique d'un conseil exécutif restreint à un conseil plus large, à un Soviet des prolétaires et des soldats ; convocation immédiate d'un Parlement d'Empire de soldats et d'ouvriers ; organisation immédiate du prolétariat paysan ; création d'une garde rouge prolétarienne ; confiscation immédiate de toute la propriété ; convocation d'un congrès des travailleurs de l'Allemagne pour que le caractère socialiste de la Révolution trouve une défense sûre dans le prolétariat mondial. »

C'est donc le gâchis à Berlin ! la dualité exécutive. D'un côté un mouvement bolcheviste qui gagne chaque jour plus de terrain et est arrivé à s'imposer au Directoire et à traiter de pair avec lui ; d'un autre côté les efforts véhéments de la Socialdemokratie d'hier pour conserver à l'ancien empire son unité rigide et disciplinée. On ne peut encore prévoir lequel de ces mouvements l'emportera ; en tout cas on semble retrouver, à Berlin, dans la constitution et les menées du Comité exécutif du Conseil des ouvriers et soldats, le processus même de la révolution russe.

Georges BOURGAREL.

Le Privilège de la Banque de France

La Commission des Finances du Sénat vient d'adopter le rapport de l'honorable M. Milliès-Lacroix, sur le projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de France.

Ce rapport comprend deux parties :

Dans la première, après avoir défini le caractère des liens qui unissent la Banque de France à l'Etat et repoussé en quelques mots le système de la Banque d'Etat et de la pluralité des Banques d'émission, l'honorable sénateur expose quel a été le rôle de la Banque de France durant la dernière période de prorogation de son privilège, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 1898, en distinguant le temps normal d'avant-guerre (1897-1914) du temps de guerre (1914-1918).

Il a montré dans un tableau synoptique, dont il a ensuite commenté les données, la progression constante des opérations de la Banque.

De 1897 à 1913, leur masse a plus que doublé. Elle a passé de 21 milliards 800 millions à 51 milliards 960 millions. Quant aux opérations productives, elles se sont élevées de 15 milliards 308 millions à 38 milliards 214 millions. Parmi les comptes principaux, l'encaisse a passé de 3 milliards 222 millions à 3 milliards 972 millions ; le portefeuille s'est accru suivant une progression encore plus forte, de 1 milliard 88 millions à 2 milliards 374 millions. Pendant ce temps, l'émission des billets a monté de 3 milliards 687 millions à 5 milliards 665 millions.

L'honorable rapporteur se félicite des résultats ainsi obtenus par la Banque, « qui sont, dit-il, le témoignage que notre Grand Etablissement National s'est développé dans des proportions en rapport avec la vitalité de notre commerce et de notre industrie ». Il se demande toutefois si la Banque n'aurait pas pu donner une plus grande extension à son œuvre, notamment par l'accession plus directe du commerce à l'escompte des lettres de change, en n'exigeant pas les trois signatures. A ce sujet, il a signalé qu'en Algérie et dans les colonies, où, cependant, le crédit commercial n'a pas moins de solidité qu'en France, le papier à deux signatures est admis à l'escompte aux guichets des banques d'émission.

Il estime aussi que la Banque de France s'abrite peut-être un peu trop derrière son principe de la fixité du taux de l'escompte et qu'il est des circonstances où l'état du marché des capitaux aurait légitimé un abaissement du taux au-dessous de 3 %. Dans cet ordre d'idées, il a émis le vœu que, « tout en évitant les brusques et trop fréquentes variations, la Banque de France adopte une méthode plus souple et plus en harmonie avec les faits économiques et les intérêts du commerce et de l'industrie ».

Pendant la période de guerre, la Banque de France a été appelée à jouer un rôle tout à fait différent de celui qui lui incombe de par le privilège dont elle est investie.

L'honorable rapporteur s'est plu tout d'abord à constater que loin de refuser au commerce une aide nécessaire pendant cette période critique, la Banque avait adressé des instructions formelles à ses agents en province pour que toutes facilités fussent données au réveil des affaires. Il a signalé ensuite l'importance du concours qu'elle a prêté à l'Etat.

Les avances considérables qu'elle lui a consenties, les opérations de change auxquelles elle s'est prêtée dans l'intérêt du Trésor et du commerce, sa participation aux emprunts publics, ont été successivement passés en revue avec des détails intéressants et inédits.

« Ce serait commettre un acte d'ingratitude, déclare l'honorable rapporteur, que de ne pas reconnaître les services signalés qu'en toute indépendance et sans hésitation la Banque de France a rendus à l'Etat pendant cette période mémorable,

qui comptera dans l'histoire de notre pays, comme ayant fourni le témoignage de l'esprit de sacrifice de la population tout entière en présence des dangers de la Patrie ; de la valeur, du courage et de l'abnégation de tous les citoyens transformés, du jour au lendemain, en soldats défenseurs du sol national ; de l'extrême vitalité de notre industrie et de notre agriculture, qui ont surmonté toutes les difficultés pour subvenir aux besoins de la défense nationale ; du trésor latent, enfin, des ressources inépuisables que la nation a su trouver dans ses réserves. Pour la levée du bouclier économique du pays, la Banque de France a été le metteur en œuvre et le levier du Trésor.

« En toute sincérité, a conclu l'honorable M. Milliès-Lacroix, et sauf les quelques réserves que nous avons eu à exprimer, nous avons pour devoir de reconnaître que la caractéristique des opérations de notre grand institut national d'émission fut, pendant les deux périodes de guerre et d'avant-guerre, la prudence, la sagesse, le souci de concourir au développement du commerce et de l'industrie français, et de prêter à l'Etat, pendant la période difficile de guerre un concours éclairé, dévoué et patriotique.

« C'est pourquoi, sans aucune hésitation, la Commission des Finances a-t-elle été unanime à se prononcer en faveur du renouvellement du privilège ».

Dans la deuxième partie de son rapport, M. Milliès-Lacroix a fait un examen approfondi du projet de loi et des conventions.

En ce qui concerne la durée du privilège, il conclut à l'adoption pure et simple de la période de 25 ans proposée par le Gouvernement et votée par la Chambre. Cette durée lui paraît le minimum nécessaire pour maintenir au billet de banque tout son crédit, en permettant à la Banque de pouvoir de nouveau rembourser à vue ce billet.

Il propose au Sénat de ratifier l'ensemble des conventions passées avec la Banque de France. Toutefois, il a cru devoir présenter quelques observations et formuler certaines réserves. C'est ainsi qu'il a exprimé le regret qu'on ait réglé par des conventions des questions qui paraissent être du ressort exclusif de la loi, telles que le régime auquel devra être soumise la Banque de France au regard de la contribution sur les bénéfices de guerre, la fixation des redevances dues à l'Etat, la création des succursales, bureaux auxiliaires et villes rattachées. Il a manifesté la crainte que ce nouveau procédé législatif ne constitue une atteinte au caractère des liens qui unissent la Banque de France à l'Etat.

Il a élevé quelques critiques sur la complexité excessive du nouveau système de redevance proposé et a fait des réserves au sujet des dispositions de la Convention qui admettent les nouvelles redevances en compensation de toute majoration des impôts existants ou de création d'impôts nouveaux.

Si l'honorable rapporteur donne son adhésion au partage des bénéfices avec l'Etat au delà d'un certain dividende, il ne s'explique pas qu'on ait pris comme point de départ celui des exercices 1916 et 1917 (240 fr.), lequel est un dividende de guerre. « Il estime que l'équité eût commandé de prendre comme point de départ, sinon la moyenne des dividendes des dernières années du temps de paix, tout au moins le dividende le plus élevé, celui de 200 fr. distribué en 1913 ».

Nous signalons enfin qu'à l'occasion du partage des bénéfices avec l'Etat, l'honorable M. Milliès-Lacroix a traité d'une façon très complète la question de l'attribution des fonds de réserve statutaires, qui avait été soulevé à la Chambre. Il a montré, avec les textes à l'appui, que les fonds de réserve appartiennent aux actionnaires et qu'une loi, même en fin de privilège non renouvelé, ne

pourrait, sans injustice, les en dépouiller ni en totalité, ni partiellement.

Finalement, comme nous l'avons dit plus haut, malgré les quelques réserves que nous avons signalées, l'honorable rapporteur conclut à l'adoption du projet de loi et des conventions qui y sont annexées dans le texte voté par la Chambre des députés.

Les Dévastations allemandes

dans notre Bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais

Le Bulletin de la Section d'Information du G. O. G. publie sur les dévastations que les Allemands ont systématiquement commises dans notre bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, des détails que tout le monde doit connaître. Les voici :

Dans le courant d'octobre 1918, notre bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, dont la partie orientale était depuis quatre ans entre les mains de l'ennemi et dont la partie occidentale était restée sous le feu de ses canons, a été complètement libéré. Le moment est donc venu de montrer, le plus brièvement mais le plus exactement possible, quelle place occupait ce bassin houiller dans la richesse française, ce qu'il est advenu de son exploitation pendant la guerre, comment les Allemands ont tout mis en œuvre pour le détruire de fond en comble, avec le dessein bien arrêté de compromettre pour le présent et pour l'avenir l'essor industriel français, enfin comment on envisage la remise en état des installations minières et quels résultats il est permis d'attendre des travaux dès maintenant entrepris.

**

Le bassin houiller avant la guerre. — L'importance du bassin houiller dans la production nationale est attestée par les chiffres suivants : en 1913, la production charbonnière française s'est élevée à près de 41 millions de tonnes. Or, sur ce total, le Pas-de-Calais et le Nord ont fourni 67 p. 100.

Voyons quel était, pour ces deux départements, la situation des mines de houille avant la guerre.

Les houillères du Pas-de-Calais. — Au 31 décembre 1912, on comptait dans le département du Pas-de-Calais 27 concessions : 24, d'une superficie totale de 71.000 hectares, groupées de Douai à Fléchinelle et constituant le bassin du Pas-de-Calais proprement dit ; 3 d'une superficie globale de près 3.000 hectares et formant le bassin du Bas-Boulois.

De ces 24 concessions, 19 étaient en activité. C'étaient Ostricourt, Carvin, Meurchin, Dourges, Drocourt, Courrières, Lens et Douvrin, Liévin, Grenay, Nœux, Bruay, Marles, Camblain-Châtelain, Ferfay et Cauchy-la-Tour, Fléchinelle et Auchy-au-Bois, Vendin, Gouy-Servins, Vimy-Fresnoy, Hardinghem.

La production nette pour 1912 s'était élevée à près de 21 millions de tonnes, contre 19.500.000 en 1911, soit une augmentation de plus de 7 p. 100.

La production du Pas-de-Calais avait plus que doublé depuis vingt ans. Les Compagnies avaient pu lutter dans l'Est avec les charbons de la Ruhr et de la Sarre, sur le littoral, en Normandie et sur le cours de la Seine avec les houilles anglaises, un peu partout avec les houilles belges grâce à l'aide des chemins de fer du Nord, grâce à l'amélioration des voies d'eau par les soins de l'Etat (canal de Saint-Quentin et ses annexes d'Etrun à Janville, grande ligne de navigation de l'Escaut à Dunkerque et son embranchement sur Lens) par la création d'un certain nombre de « gares d'eau ».

De nombreux travaux de ce genre avaient été déclarés d'utilité publique et entrepris ou sur le point d'être entrepris. Parmi ces grands ouvrages,

l'un des plus importants était le canal du Nord, dont le tracé empruntait la vallée de l'Agache, de la Tortille, de la Somme et de l'Ingon et qu'on espérait pouvoir terminer pour la fin de 1917.

Le personnel occupé était de 94.000 ouvriers, dont 72.000 au fond et 22.000 au jour.

Les houillères du Nord. — Le bassin du Nord, situé à l'est du bassin du Pas-de-Calais, comptait 22 concessions de houille, d'une superficie de plus de 64.000 hectares, toutes situées dans la région de Valenciennes et de Douai.

Au 31 décembre 1912, il y avait 18 concessions en activité. C'étaient celles d'Anzin, Denain, Saint-Saulve, Vieux-Condé, Odomez, Fresnes, Crespin, Escaupont, Thivencelles, Saint-Aybert, Vicoigne, Douchy, Azincourt, Aniche, Flines-lès-Raches, Escarpelle et Coucelles-lès-Lens.

En 1912, la production nette s'était élevée à près de 7 millions de tonnes, en augmentation de 2,41 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Pendant la même année, la consommation de la France entière a été d'environ 61 millions de tonnes. Le département du Nord, qui occupe le second rang comme producteur, est le premier consommateur ; la Meurthe-et-Moselle, la Seine, le Pas-de-Calais viennent ensuite.

Le personnel employé dans le département du Nord en 1912 dépassait 33.000 ouvriers, dont 24.000 au fond et 9.000 au jour.

Le bassin houiller pendant la guerre. — On sait que dans cette partie du front occidental, la ligne de combat n'a pas subi de changements appréciables entre 1914 et 1918. L'attaque de mai 1915, en rapprochant légèrement nos lignes de Lens, n'avait pu dégager les mines envahies. De même, en avril 1917, l'avance anglaise au delà de la falaise de Vimy. En revanche, en avril 1918, les Allemands avaient réussi à se rapprocher de Béthune et de Nœux, dont ils tenaient les concessions sous le canon. Bruay même fut un instant menacé.

Si donc l'on envisage les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais par rapport à la ligne de front restée pendant quatre ans à peu près immuable, on est amené à les diviser en trois catégories.

D'abord les charbonnages situés suffisamment à l'Ouest pour que, en dépit des bombardements aériens, leur exploitation ait pu se poursuivre dans des conditions normales. Ce sont, d'Ouest en Est, ceux de Ligny-lès-Aires, Ferfay-Cauchy, Marles, Clarence et Bruay, auxquels on peut ajouter celui de Nœux, bien qu'il ait beaucoup souffert du tir des pièces lourdes de l'ennemi.

Ensuite les charbonnages situés sur la ligne du feu elle-même, tels que Lens et Liévin, dont l'exploitation pendant la guerre a été absolument impossible, ainsi que celles des fosses les plus orientales de Béthune.

Enfin les charbonnages situés à l'Est de la ligne du front, dans la partie du territoire français occupé jusqu'à ces dernières semaines par l'ennemi. Ce sont ceux de Courrières, Meurchin, Drocourt, Carvin, Dourges, Ostricourt, Escarpelle, Flines-lès-Raches, Aniche, Anzin, Douchy, Vicoigne, Thivencelles et Crespin-Nord. Au cours de la guerre et jusqu'au début d'octobre 1918, les Allemands en ont exploité un certain nombre. L'heure de la retraite venue, ils en ont livré les installations au pillage et à la destruction, emmenant en captivité la population ouvrière, en particulier les hommes de 15 à 60 ans.

L'effort des mines restées françaises. — Dès le mois d'août 1914, la mobilisation avait amené une certaine perturbation dans la production française : tous les mineurs, en effet, à l'exclusion des territoriaux, réservistes de l'armée territoriale et des auxiliaires, devaient rejoindre leur dépôt. Quelques semaines plus tard, l'occupation par l'ennemi de nos mines les plus productives nous frustrait

de 20 millions de tonnes environ, soit la moitié de la production française.

Il était nécessaire d'intensifier le rendement des houillères qui nous restaient et pour cela de récupérer une partie de la main-d'œuvre perdue. On a donc progressivement rappelé à l'intérieur les mineurs des classes plus jeunes jusqu'à la classe 1912 et la durée du travail quotidien a été allongée d'une heure (9 heures au lieu de 8).

Grâce à cet accroissement de la main-d'œuvre, grâce au patriotisme et à la cranerie des mineurs qui, notamment à Nœux et à Béthune, ont travaillé des mois entiers sous le feu de l'ennemi, grâce au bel exemple des directeurs, qui ont tenu bon sur les obus, et du personnel travaillant au jour sur les carreaux des puits, aux ateliers de préparation, aux fours à coke et même dans les bureaux, les mines françaises restées en exploitation ont, en l'espace de deux ans, augmenté leur production de 50 p. 100, certaines arrivent même à doubler le chiffre de l'extraction d'avant-guerre.

Les dévastations allemandes. — Les premières constatations faites par les troupes alliées au cours de leur avance victorieuse, celles qu'ont pu faire depuis lors les représentants officiels de l'Administration des mines ne laissent aucun doute sur la façon méthodique dont les Allemands ont exécuté leur plan de dévastation. Là comme dans les usines de la même région, ils ont tout fait non seulement pour détruire les installations existantes, mais pour rendre partout la reprise immédiate du travail impossible.

Dans le groupe du Pas-de-Calais, à Lens, à Liévin, ils ont détruit sans aucune nécessité militaire toutes les installations extérieures, chevalements, ateliers, machines, que l'action de l'artillerie avait épargnés. Les chaudières sont crevées ou emportées, les cités ouvrières anéanties. Les mines elles-mêmes sont entièrement noyées, l'ennemi ayant fait sauter les cuvelages ; à Lens, la petite rivière Souchez a disparu sur une partie de son cours et s'écoule vraisemblablement au fond des puits. Les colonnes de certains puits sont encombrées de matériel brisé. L'irruption de l'énorme nappe d'eau des terrains supérieurs dans les travaux souterrains constitue un dommage immense.

A Courrières, toutes les superstructures, tous les chevalements, tous les bâtiments ont été détruits par des explosions préparées, mais aux fosses 13 et 15 en particulier la mine ne semble pas avoir été envahie par l'eau.

Pour le groupe situé plus à l'Est, et notamment pour le groupe du Nord entier, les renseignements n'ont pu être encore être recueillis d'une façon complète, de nombreux charbonnages se trouvant hier encore en pleine zone d'opérations, mais les premières indications ne laissent aucune doute : de même que les Allemands ont systématiquement pillé, puis détruit les usines de Denain-Anzin, de même ils ont ruiné, autant qu'il était en leur pouvoir de le faire, les installations houillères.

L'œuvre de réparation. — On voit devant quelle œuvre immense la France se trouve dès à présent. Il s'agit de dégager tout d'abord l'orifice des puits de l'enchevêtrement formidable constitué par l'affaissement de toutes les charpentes métalliques, de vider ensuite avec des pompes puissantes les galeries inondées, de reconstruire et de remettre en place les bâtiments et le matériel d'exploitation ainsi que les logements ouvriers, de rétablir en un mot ce qui avait coûté plus de soixante années d'efforts.

Les difficultés du problème n'ont pas empêché le Gouvernement d'envisager depuis longtemps les mesures à prendre pour la remise en exploitation des concessions ravagées. Un service de reconstitution des mines victimes de l'invasion a été créé, où, tout en préparant activement le programme

matériel et financier de la remise en état des houillères, on s'occupe déjà de mettre en train les travaux les plus urgents. L'Angleterre, dont les armées ont libéré le bassin houiller du Pas-de-Calais et du Nord, a prêté le concours de sa main-d'œuvre militaire; les crédits nécessaires ont été demandés; enfin un important matériel (treuils, chaudières, centrales électriques), commandé à d'importantes maisons françaises et anglaises, est en cours d'exécution.

Mais, quelque activement que soient poussés les travaux, il faudra deux ans environ, de l'avis de tous les services techniques, pour que les mines les moins endommagées puissent commencer à produire de nouveau, et de longues années d'efforts persévérants, accomplis au prix de dépenses énormes, pour que soient entièrement effacées les traces matérielles de la sauvagerie allemande.

La Liberté des Mers

Sous ce titre M. S. C. Hammer publie dans le *Verdens-Gang* de Christiania la très importante étude suivante que nous reproduisons à titre documentaire :

De nos jours aucune expression ne fait plus d'effet que la « liberté des mers ». C'est l'élément qui a agité la politique européenne aux époques comprises entre le règne d'Elisabeth d'Angleterre et celui de Napoléon et, au cours des derniers siècles, elle a acquis une importance internationale. C'est pourquoi il est tout naturel qu'elle ait été reprise par Wilson et qu'elle fasse partie des quatorze points du programme élaboré pour la réorganisation du monde après la guerre.

Dans l'antiquité et au moyen âge l'idée de « liberté des mers » devait être forcément sans importance. La raison en est que le commerce mondial, pendant ce long espace de temps, s'était concentré dans la Méditerranée qui, à proprement parler, apparaissait comme un grand lac. Malgré son écoulement mystérieux près des colonnes d'Hercule. En réalité, les Normands et les Danois étaient les seules nations en Europe qui eussent quelque contact avec la mer dans son étendue et sa puissance — bien avant les grandes découvertes géographiques.

Lorsque, il y a 925 ans, les Vikings subirent leur première défaite sanglante à Hjørungavaag, ce fut alors comme aujourd'hui la grande tradition qui triompha, c'est-à-dire les vertus professionnelles et morales que donne la mer, — avec cette différence que, de notre temps, l'aspect moral du conflit est encore plus évident. La guerre sous-marine restera dans l'avenir une honte pour l'Allemagne, et, en outre, elle sera le témoignage le plus accablant de son manque de tradition sur mer.

La guerre sous-marine est un crime éclos dans des cerveaux de terriens et mis en œuvre par des organes exercés, confiants dans la parole inintelligente d'un empereur, qui, durant un quart de siècle, n'a cessé de déclamer bruyamment sur ce sujet. C'est une méprise remarquable de dire que l'avenir de l'Allemagne est sur mer. Il n'y a jamais été, et il le sera encore moins à partir de ce jour. L'Allemagne n'a jamais possédé de tradition maritime parce que son peuple n'a pas été élevé dans cette pensée et n'a jamais eu son esprit réglé d'après le merveilleux rythme de la mer.

Les Allemands ont toujours abusé de la mer — ils en ont fait un moyen de pillage pendant la guerre et un moyen de calcul pendant la paix — toujours poussés par des arrière-pensées de conquête. Mais la mer ne sera jamais conquise, *ex cathedra* par un peuple de l'intérieur des terres, même avec l'aide des moyens techniques les plus perfectionnés. Chez nous, la mer joue un rôle dans le « fracas de l'histoire » depuis les temps les plus reculés. Dans l'histoire de l'Allemagne elle n'y apparaît que com-

me un « jet de vapeur » hurlant dans l'âge présent, en dehors de toute tradition.

Il y a là deux esprits différents. C'est pourquoi nous n'avons garde d'acquiescer lorsque l'Allemagne cherche à lancer le programme de « la liberté des mers ». Elle a suffisamment de problèmes à résoudre avec sa « Moyenne Europe ». L'Angleterre apparaît ici dans une tout autre situation ; mais, vis-à-vis de ce pays, nous avons, nous Norvégiens, le droit de faire aussi nos réserves, en ce qui touche la « liberté des mers ».

L'Angleterre s'est montrée peu empressée de faire adopter un code strict de la guerre maritime ; sans doute l'expérience nous porte à croire que les Allemands n'auraient pas montré sur mer plus de respect pour les conventions écrites qu'ils ne l'ont fait sur terre ; mais, du moins, l'Angleterre eût été, en ce cas, beaucoup plus forte qu'à présent dans le sentiment de son propre droit et elle eût été également mieux gardée contre la tentation d'attenter au droit des autres, tentation à laquelle elle a si souvent succombé, ce que même ses meilleurs amis n'ont pu s'empêcher de constater.

C'est la raison pour laquelle Wilson voit se ranger tout d'abord derrière lui les petites nations quand il réclame la « liberté des mers ». Mais nulle part plus qu'en Norvège l'on n'a conscience des droits qu'implique cette conception. Notre tradition, notre honneur, nos devoirs — tout exige une satisfaction que seul le succès de ce fier et juste programme pourra accorder à notre peuple.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Le nouvel emprunt municipal de 250 millions. — Le 25 novembre, le Conseil municipal a adopté, sur la proposition de M. Ernest Caron et dans les conditions exposées dans son récent mémoire par M. Autrand, préfet de la Seine, l'émission, au même taux que précédemment, de 250 millions de nouveaux Bons municipaux. Il s'agit, a-t-on observé au cours de la discussion, de la dernière opération de trésorerie envisagée avant l'émission du grand emprunt d'un milliard destiné à consolider la dette contractée par la Ville de Paris depuis le début de la guerre.

Pour la reconstitution industrielle. — Le Conseil des ministres a décidé, le 26 novembre, la transformation du ministère de l'armement en ministère de la « reconstitution industrielle » ; M. Loucheur en conserve la direction.

Ce ministère devra notamment assurer, en liaison avec les ministères intéressés, le développement de nos productions industrielles, de toute nature, et la répartition des commandes à passer par les divers ministères, en accord avec eux. Il participera à la préparation des projets concernant la productivité nationale.

Est rattaché à ce ministère l'Office de reconstitution industrielle des régions libérées.

D'autre part, M. Klotz, ministre des finances, a été autorisé par le Conseil des ministres, à déposer un projet de loi qui a pour objet de faciliter l'adaptation aux circonstances nouvelles des usines ayant travaillé pour la défense nationale. Ces établissements seraient appelés à recevoir immédiatement, à valoir sur des programmes généraux, dont le Parlement sera incessamment saisi, des commandes importantes pour l'administration des P.T.T., pour la reconstitution de la marine marchande, et en vue de fournir à la culture les machines agricoles qui lui font défaut.

En outre, le ministère de l'armement mettrait en

fabrication des objets et outillages divers dont le pays se trouve démuné.

Les engagements de dépenses, qui seront ainsi soumis aux Chambres, s'élèvent, au total, à environ deux milliards et permettront d'assurer la continuité du travail dans les usines de guerre.

Enfin, M. Clémentel, ministre du Commerce, a fait signer un projet de loi ayant pour but la réorganisation de l'Office national du commerce extérieur.

L'Office national sera investi de l'autonomie financière ; le nombre des attachés commerciaux à l'étranger est augmenté. Des agents commerciaux seront placés sous leurs ordres.

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	21 novemb. 1918	28 novemb. 1918
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
en Caisse	3.415.151.549	3.424.986.406
à l'Étranger	2.037.108.485	2.037.108.485
Total	5.452.260.034	5.462.094.891
Or	318.949.896	319.262.601
Argent	5.771.209.930	5.781.357.492
Avoir en compte à la Trésorerie des États-Unis		
1.036.000.000	1.036.000.000	1.036.000.000
Disponibilités à l'étranger		
1.492.698.729	1.449.219.390	1.449.219.390
Effets échus hier à recevoir à ce jour		
3.719.483	9.056.139	9.056.139
Portefeuille Paris :		
Effets Paris	352.235.254	385.995.123
Effets Étranger	11.991.741	8.264.067
Effets du Trésor	353.818	251.935
Portefeuilles des succursales		
394.151.006	421.601.472	421.601.472
Effets prorogés :		
Paris	459.205.241	456.530.080
Succursales	586.003.243	581.428.912
Avancées sur lingots à Paris		
12.874.000	12.874.000	12.874.000
Avancées sur lingots dans les succursales		
215.451.938	261.208.251	261.208.251
Avancées sur titres à Paris		
630.861.863	819.081.559	819.081.559
Avancées sur titres dans les succursales		
200.000.000	200.000.000	200.000.000
Avancées à l'État (Loi de 1914)		
18.300.000.000	17.000.000.000	17.000.000.000
Avancées temporaires au Trésor public		
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'État aux Gouvernements étrangers		
3.500.000.000	3.510.000.000	3.510.000.000
Rentes de la Réserve		
10.000.000	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques)		
2.980.750	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles		
99.747.908	99.747.908	99.747.908
Rentes immobilisées		
100.000.000	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque		
4.000.000	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales		
42.427.411	42.427.411	42.427.411
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales		
23.428.976	24.846.707	24.846.707
Emploi de la réserve spéciale		
8.407.137	8.407.137	8.407.137
Divers		
1.480.262.855	1.861.524.184	1.861.524.184
Total		
34.738.012.289	34.086.802.222	34.086.802.222

PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital	8.450.697	8.450.697
Réserves :	10.000.000	10.000.000
Loi du 17 mai 1834	10.000.000	10.000.000
Ex-banques départementales	2.980.750	2.980.750
Loi du 9 juin 1857	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation	30.191.584.565	29.079.411.935
Arrerages de valeurs déposées	67.097.565	58.699.654
Billets à ordre et reçus	2.350.327	2.927.930
Compte courant du Trésor	2.4.495.722	331.282.153
Comptes courants de Paris	1.509.486.322	1.423.378.420
Comptes courants dans les succursales	1.455.163.998	1.392.664.196
Dividendes à payer	5.501.110	5.389.360
Escompte et intérêts divers	95.396.744	102.768.252
Récompte du dernier semestre	9.017.455	9.017.455
Divers	902.254.586	1.462.805.972
Total		
34.738.012.289	34.086.802.222	34.086.802.222

Comparaison avec les années précédentes

	30 juillet 1914	2 déc. 1915	30 nov. 1916	29 nov. 1917	28 nov. 1918
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation	6.683.2	14.290.9	16.169.5	22.690.9	29.072.4
Encaisse or	4.141.3	4.877.5	5.045.5	5.333.3	5.462.1
argent	825.3	358.6	313.8	245.9	319.3
Portefeuille	2.444.2	2.183.9	2.002.5	1.989.4	1.863.1
Avancées aux partic.	743.8	582.7	1.345.6	1.141.3	1.093.2
à l'État	200.0	7.600.0	6.700.0	12.750.0	17.200.0
partic.	382.6	101.8	55.0	28.3	331.3
partic.	947.6	2.690.1	1.916.8	2.778.8	2.816.0
Taux d'escompte	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

Le programme agraire de M. Boret. — M. Victor Boret, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement,

a entretenu récemment le conseil des ministres d'un programme agraire qu'il avait conçu et qu'une note officielle disait basé « sur l'industrialisation et la commercialisation de l'agriculture ».

M. Boret estime que c'est de l'agriculture seule qu'on peut attendre le relèvement de la France et que c'est grâce au développement de cette agriculture que nous arriverons à la reconstitution de notre industrie. Ainsi la France était et doit redevenir une nation essentiellement agricole. L'agriculture d'après-guerre, on peut déjà le prévoir, ne sera pas du tout celle d'hier. Les quatre années terribles que nous venons de traverser auront à ce point de vue été fertiles en enseignements.

Autrefois, nos cultivateurs restaient dans leurs villages, pratiquant strictement les méthodes culturales léguées de père en fils. Avec la guerre, ils sont allés dans les dépôts, aux armées ; ils ont parcouru des régions et vu des cultures complètement différentes des leurs, fait des comparaisons de systèmes et de rendements, échangé des observations avec les Anglais et les Américains ; aux heures de désœuvrement, dans les tranchées, ils ont beaucoup réfléchi, beaucoup lu. De cette vie nouvelle pour eux, il leur restera certainement plus que des impressions : un désir de mieux faire. Des méfiances seront tombées, par exemple celles que leur inspirait la machine ; ils se seront convaincus que la machine n'est pas aussi compliquée qu'ils l'avaient cru jusque-là, et qu'elle simplifie singulièrement le travail de l'homme. Ils rentreront chez eux avec la volonté de tirer profit de ce qu'ils ont appris. Il ne s'agira que de les orienter, de les guider, et aussi de les aider.

Cette aide nécessaire, les pouvoirs publics devront la prêter et la prêteront d'autant plus volontiers qu'il est indispensable, désormais, que notre agriculture surproduise, non seulement afin de satisfaire amplement nos besoins nationaux et de supprimer les importations, mais encore et surtout, afin que nous puissions exporter des produits qui peuvent être vendus à des prix élevés à l'étranger.

Pour arriver à ce résultat, le programme agraire poursuivi par l'État doit avoir comme but le triomphe de certains principes dont voici les principaux :

1° Renoncement aux cultures « classiques » partout où le rendement n'est pas avantageux. Pour cela, l'État devra faire en sorte que l'agriculteur puisse recevoir aisément ce qui est nécessaire à sa consommation familiale et qu'il ne produise pas lui-même.

2° Utilisation d'un grand nombre d'usines de guerre pour organiser la production de matières fertilisantes et nous affranchir des apports de l'étranger : engrais phosphatés et azotés, potassiques.

3° Développement de l'outillage mécanique. A ce point de vue, des dispositions sont déjà prises pour y employer à cet usage une partie des usines de guerre.

4° Réorganisation des écoles d'agriculture transformées en établissements d'enseignement et démonstration pratique. Transformation des méthodes d'action des professeurs d'agriculture, qui devront devenir de véritables « voyageurs de commerce » de la production, aller trouver l'agriculteur, lui indiquer les procédés à employer.

5° Modifications profondes apportées, dans l'administration centrale qui ne correspond plus aux nécessités de demain.

Toute une série de projets de loi seront déposés à brève échéance pour mettre en pratique ce programme, dont on ne saurait trop souhaiter la prompte réalisation.

Le moratorium des assurances. — Un décret promulgué le 19 novembre proroge pour une nouvelle période de soixante jours francs les délais précédemment accordés pour l'acquittement des sommes dues par les sociétés d'assurances, de capitalisation et d'épargne.

Dans le rapport qui précède ce décret, le ministre signale une question, née de la libération du territoire, qui appelle cependant une mesure nouvelle. Des assurés rapatriés, qui se trouvent dans une situation précaire, demandent à leur assureur de leur consentir une avance sur leur police ou de leur rembourser la valeur de rachat de leur contrat. S'il était permis à l'assureur de faire application pure et simple des termes de la police, il pourrait retenir l'intégralité des primes reçues, et dans la plupart des cas, le montant du prêt ou du rachat pourrait se trouver complètement absorbé. Le ministre dit qu'il lui a paru équitable, tout en tenant compte des intérêts légitimes de l'assureur, de prévoir un régime de transition qui empêche que l'assuré dont il s'agit ne soit ainsi privé des ressources qu'il s'était précisément ménagées pour le cas d'extrême nécessité.

L'effort des colonies françaises. — Le bulletin des *Documents sur la guerre*, publié depuis 1914 par la Chambre de commerce de Paris, vient de publier un résumé de l'effort accompli pendant la guerre par la France d'outre-mer. Voici les faits les plus saillants :

1° **Concours militaire.** — En juillet 1918, les colonies françaises (y compris l'Afrique du nord) avaient fourni aux armées 918.000 hommes dont 680.000 combattants effectifs et 238.000 travailleurs. A ces chiffres doivent être ajoutés 107.000 indigènes enrôlés dans nos armées avant la guerre. Au total, c'est plus d'un million d'hommes que les colonies ont donné à la défense nationale.

2° **Concours économique.** — Entre le commencement de 1916 et le commencement de 1918, le total des matières premières entrées en France sous le contrôle du ministère des colonies s'élevait à 1 million 317.000 tonnes, dont 525.000 de sucre, 284.000 d'oléagineux, 257.000 de riz, 43.000 de graphite, 41.000 de maïs, 28.900 de ricin, 30.000 de viande frigorifiée et 19.000 tonnes d'alcool pour la fabrication des poudres.

3° **Concours financier.** — Bien qu'il n'ait pas encore été chiffré, son importance ressort d'un seul exemple, celui de l'Algérie, qui a apporté aux emprunts de 1915, 1916, 1917, une contribution totale de 500 millions de francs.

Le Rail Africain. — Le Conseil de patronage du Rail Africain, qui vient de se réunir, a adopté un programme qui comporte la construction, en quinze années, de 30.000 kilomètres de voies ferrées, classés en quatre catégories :

1° Réseau complémentaire de l'Afrique du Nord ; prolongation vers les hauts plateaux d'un certain nombre de lignes existantes ; chemin de fer de Touggourt-Ouargla ; jonction à cette ligne, par Tezeur du réseau tunisien ; exécution du réseau marocain conçu par le général Lyauté et depuis dix-huit mois à l'étude des Commissions de la Chambre.

2° Réseau de liaison entre l'Afrique du Nord d'une part et l'Afrique Occidentale et Equatoriale d'autre part ; création d'une ligne transsaharienne atteignant le Niger à Bourem, et le lac Tchad vers Nguigni-Massénya.

3° Création de grandes voies internationales : entre Marrakech et Dakar pour faciliter les communications avec l'Amérique du Sud ; entre Abertchert et El Obéid pour la jonction avec le Soudan égyptien ; entre Zemie et Port-Florence pour se relier à l'Afrique Orientale anglaise ; entre Zemie et Stanleyville pour atteindre le Congo belge.

4° Développement du réseau de l'Afrique Occidentale française (12.000 kilom.) et création du réseau de l'Afrique Equatoriale (10.000 kilom.) pour drainer les produits des riches régions du Niger et du Tchad et approvisionner l'Europe, notamment la France, en céréales, laines, cotons, produits oléagineux, peaux, viandes frigorifiées, cuirs, minerais, sucre, café, cellulose, bois etc., dont nous achetions à l'étranger pour environ six milliards de francs en 1914.

Le Comité prévoit que l'exécution de ce programme entraînera une dépense maxima de 4 milliards.

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 20 novembre, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis.....		92 945.000
Dette de l'Etat.....		11.015.100
Autres garanties.....		7.434.900
Or monnayé et en lingots.....		74.495.000
		<u>92 945.000</u>

Département de Banque		Liv. sterl.
Capital social.....		14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....		29.668.000
Dépôts divers.....		142.673.000
Traites à sept jours et diverses.....		8.000
Solde en excédent.....		3.164.000
		<u>190.065.000</u>

Garanties en valeurs d'Etat.....	61.788.000
Autres garanties.....	99.880.000
Billets en réserve.....	27.722.000
Or et argent monnayé en réserve.....	675.000
	<u>190.065.000</u>

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
2 oct. 1918	72.157	62.252	167.652	157.398	28.355	16.91	5 %
9 —	73.109	62.796	165.914	154.754	28.763	17.33	»
16 —	73.317	62.997	167.923	156.882	28.650	17.06	»
23 —	73.409	63.397	152.176	141.372	28.462	18.70	»
30 —	73.949	64.204	163.612	153.108	28.195	17.23	»
6 nov —	74.092	64.700	163.123	152.994	27.842	17.07	»
13 —	74.585	64.937	168.713	158.357	28.098	16.65	»
20 —	75.170	65.223	172.341	161.668	28.397	16.48	»

Les pertes de tonnage. — D'après le *Daily Telegraph*, de Londres, tout le problème de la reconstruction et des approvisionnements se ramène à une question de navires. Aujourd'hui que la piraterie a disparu, il faut étudier le problème de la navigation sous un jour nouveau. Les pertes causées par les sous-marins se montent à :

	Tonnes brutes
Grande-Bretagne.....	8.000.000
Alliés.....	2.500.000
Neutres.....	2.250.000
Total.....	<u>12.750.000</u>

La Grande-Bretagne a donc supporté des pertes deux fois plus importantes que celles subies par neutres et alliés réunis. Voici donc quelle est la

situation maritime de notre alliée au début de la guerre et aujourd'hui :

	Tonnage brut
Total au 30 juin 1914....	18.892.080
Pertes.....	8.946.000 ou 47.36 0/0
Balance.....	9.946.000 — 52.64 —
Construit à nouveau.....	5.443.000 — 28.81 —
Perte nette.....	3.503.000 — 18.55 —

Suivent les réflexions suivantes signées de Sir Archibald Hurd :

« Nous avons un déficit de 3.500.000 tonnes, mais comme les Allemands et Autrichiens possèdent 4.000.000 de tonnes et comme on prélèvera un tonnage proportionnel à nos pertes sur celui de l'ennemi, nous sortirons de la guerre, en comptant le tonnage construit dans les six ou neuf mois prochains, avec une flotte commerciale légèrement inférieure à celle de 1914. Tout ce tonnage ne pourra pas être employé à des besoins commerciaux. Cependant nous serons allégés à certains points de vue ; un grand nombre de navires, qui accompagnaient notre flotte de guerre, vont se trouver libres et nous n'aurons plus à transporter des quantités énormes de munitions. La démobilisation, toutefois, sera une opération longue et nécessitant un puissant tonnage, qui devra rester à la disposition du War Office. Alors que nous avons dû prendre une part importante au transport des troupes américaines, le retour de celles-ci s'effectuera par les seuls moyens des Etats-Unis.

On a beaucoup parlé des demandes de vivres formulées par les Allemands. Mais ne nous y trompons pas, c'est le peuple allemand tout entier qui porte la responsabilité d'avoir appauvri le monde entier de £ 250.000.000, soit 12.000.000 de tonnes à £ 20 la tonne, prix grandement dépassé aujourd'hui. Nous ne pouvons évidemment laisser les Allemands mourir de faim, ce qui serait contraire à l'humanité. Mais ils sont dans une situation à peine plus grave qu'il y a deux mois, époque à laquelle ils voulaient continuer la guerre. Soyons miséricordieux, mais soyons aussi justes pour notre propre peuple. Nous avons à assurer le ravitaillement de notre propre pays ; il y a en outre 40.000 tonnes de raisin sec en Grèce prêtes à être embarquées, de nombreux fruits et tout ce que l'on peut désirer en Espagne, produits que nous pourrions avoir dès que les bateaux seront disponibles. Les deux choses essentielles sont une bonne organisation et une prompte action. »

Vers le système décimal monétaire. — La proposition de loi, instituant le système décimal monétaire en Angleterre, déposé à la Chambre des Lords par lord Leverhulme, prévoit que toute pièce d'argent sera un multiple décimal du 1/480 de la livre sterling, soit 1/2 d. La pièce de cent unités (4 shillings) sera dénommée un *royal*.

A signaler que la *Court of Common Council* (municipalité de Londres) a voté à l'unanimité un ordre du jour approuvant l'adoption du système décimal monétaire en Angleterre.

Les dépenses de la période de transition. — M. Bonar Law, en réclamant de la part du public le même empressement à souscrire les bons de guerre, a fait ressortir que, malgré l'armistice, les dépenses allaient rester aussi élevées qu'auparavant, du moins pendant quelques mois : les soldes de l'armée demeureraient les mêmes, les frais de la démobilisation seraient très lourds ; le coût de la construction de la flotte marchande allait être énorme ; enfin, il fallait prévoir des dépenses élevées pour ravitailler plusieurs pays d'Europe que menace la famine.

RUSSIE

La Course aux concessions en Russie. — Sous ce titre, l'*Agence Radio* signale que le Conseil supérieur de l'Economie Nationale russe reçoit de nombreuses demandes de concessions de neutres, derrière lesquels se cachent des groupements ennemis. Une des demandes les plus importantes qui lui ont été soumises est la concession de la construction du canal Onega-Mer Blanche. Le capital sera fourni en entier par les concessionnaires qui recevront en échange le droit exclusif de l'exploitation des forêts, de la tourbe, des chutes d'eau, des richesses minérales dans un rayon à déterminer. Des rapports sur cette question ont été fournis au Conseil par les organisations techniques. On ne sait pas si une décision a été prise par lui et si une des conditions mises à ces tractations n'est pas qu'elles restent secrètes.

Un nouveau chemin de fer russe. — Le Conseil économique régional de Moscou a décidé de commencer, avec les sommes assignées par le Conseil des Commissaires du peuple, la construction de la ligne Epiphane-Oustré dans le gouvernement de Toula. Cette ligne doit permettre d'amener rapidement à Moscou les charbons du bassin de Moscou, et de désencombrer Toula, nœud de chemins de fer complètement embouteillé. En attendant qu'on puisse établir une ligne à voie normale, le Conseil a décidé d'employer les rails à voie étroite normale des anciens parcs de l'armée russe pour les chemins de fer de campagne.

La monopolisation des assurances. — A son déclin, le gouvernement bolchevik revient, après un an d'abandon, à son projet de nationalisation des assurances ; il se propose de créer à cet effet, à la Banque du Peuple, un fonds spécial.

ALLEMAGNE

Le programme financier du gouvernement allemand. — M. Schieffer, secrétaire d'Etat à l'Office du Trésor, a fait une déclaration intéressante sur le programme financier du gouvernement allemand. M. Schieffer se montre particulièrement préoccupé d'empêcher un effondrement du cours des emprunts de guerre. Un consortium destiné à soutenir ces cours va être constitué par la Reichsbank et les grandes banques privées. « La thésaurisation a pris des proportions inquiétantes, a dit le secrétaire d'Etat, et la crise financière contribue singulièrement à affaiblir dans les territoires frontières le désir de demeurer attaché à l'empire allemand. » M. Schieffer se refuse à préciser un programme fiscal proprement dit, chose qu'il estime absolument impossible, tant que l'Assemblée Nationale n'aura pas été réunie.

La débâcle à la Bourse de Berlin. — Le bulletin hebdomadaire de la Bourse berlinoise, transmis par le service allemand de propagande au moyen de la télégraphie sans fil, est obligé de reconnaître qu'un fléchissement très grave s'est produit au cours de la semaine dernière.

Sur le marché minier, le fléchissement varie entre 15 et 40 %. Les valeurs de charbonnages proprement dites, comme la Harpener, se sont mieux tenues ; elles n'ont perdu que 14 %. De même, les Deutsch-Luxemburger et les Rombacher n'ont perdu respectivement que 6 et 4 %. Les valeurs d'armement enregistrent des fléchissements jusqu'à 40 %. Parmi les valeurs de navigation, la Hamburg Amerika et le Norddeutscher Lloyd ont perdu de 10 à 12 %. Parmi les valeurs d'électricité, la Société générale d'Electricité et la Siemens-et-Halske ont perdu respectivement 22 et 33 %. Les fléchissements des petites entreprises d'électricité n'ont pas été tout à fait aussi importants. Pour

l'industrie des matières colorantes, la baisse atteint 30 à 60 %. De même, sur le marché au comptant, la baisse a été considérable. Il a souvent suffi d'une offre insignifiante pour faire fléchir sensiblement les cours.

Le bulletin transmis par le service de propagande assure que les fonds d'Etat allemands ont été mieux tenus : « En raison de l'inquiétude causée par les tendances particularistes, ils ont perdu environ 2 %, mais une partie de cette perte a pu être rattrapée. » D'autre part, « les fonds d'Etat britanniques ont été demandés par moments ».

Banque impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 15 novembre 1918 accuse, sur celui du 7 novembre 1918, les variations suivantes :

	7 nov. 1918	15 nov. 1918	Compar.
(En millions de marks)			
Encaisse or.....	2.550	2.550	»
— argent.....	28	21	— 7
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	3.187	3.364	+ 177
Portefeuille d'es-compte.....	19.444	21.143	+ 1.699
Avances.....	10	16	+ 6
Portefeuille titres....	151	154	+ 3
Circulation.....	16.959	17.454	+ 495
Dépôts.....	9.326	10.304	+ 978

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
1 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 % (31 mil.)
7 août 1918	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 % (3 août)
23 sept. 1918	2.447	118	2.340	14.045	8.924	17.486	9	5
30 —	2.447	116	2.647	15.334	14.538	23.830	7	»
7 octobre	2.547	114	2.710	15.798	9.376	18.894	6	»
15 —	2.549	114	2.804	16.079	9.490	19.018	9	»
23 —	2.549	112	2.911	16.421	9.059	18.743	7	»
30 —	2.550	53	3.062	16.662	10.734	20.679	7	»
7 nov. 1918	2.550	28	3.187	16.959	9.326	19.444	10	»
15 —	2.550	21	3.364	17.454	10.304	21.143	16	»

En outre, au 15 novembre 1918, il y avait en circulation dans le public 9.815,9 millions de marks de billets de Caisses de Prêts et 356 millions de marks des Bons de Caisse de l'Empire.

(1) Depuis le 7 août 1914, les bons des Caisses de prêts Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

Pour la reprise de l'industrie et du commerce. — Les journaux allemands sont unanimes à réclamer la reprise immédiate de l'industrie nationale. Ils déclarent que l'Etat et les grandes administrations, à commencer par celles des chemins de fer, ont pour devoir de placer de grosses commandes de matériel qui ont été ajournées pendant la guerre. Ils semblent croire que, puisque l'Allemagne n'a pu continuer à se battre, elle a le droit de reprendre sans retard son activité industrielle. Rien n'indique que les Allemands se rendent compte que leur pays devra subir les conséquences de la défaite.

Dans une assemblée tenue à Berlin à l'Office des Affaires étrangères, nos ennemis ont discuté la possibilité d'une coopération commerciale avec les cercles économiques. Les premières sociétés de l'industrie et du commerce ainsi que l'agriculture et les corps de métiers étaient représentés. Le président a parlé de la nécessité de réformer la situation

économique de l'Allemagne, ainsi que de conclure des traités de commerce avantageux et de demander que le commerce allemand avec l'étranger soit rétabli. Les représentants des patrons déclarèrent qu'ils collaboreraient de la façon la plus vigoureuse à rétablir le commerce avec l'étranger, si nécessaire au bien-être de tout le peuple allemand.

AUTRICHE-HONGRIE

La crise du charbon. — Dans un appel désespéré aux gouvernements des Etats-Unis, d'Angleterre et de France, le nouveau gouvernement de Vienne les prie, dans l'intérêt de l'humanité, d'agir auprès du Conseil national tchéco-slovaque afin qu'on permette l'exportation du charbon d'Ostrau avec le matériel de transport nécessaire et qu'on permette, sans limitation, le passage de charbons d'autres provenances.

Les moulins et les boulangeries sont menacés de devoir suspendre le travail dans peu de jours. Il n'y a plus de charbon pour les chemins de fer. Les services du gaz et de l'électricité à Vienne ne pourront plus fonctionner que pendant deux ou trois semaines. Dans les autres villes, les services sont déjà suspendus.

L'arrêt des services du gaz et de l'électricité à Vienne aura pour conséquence de paralyser des centaines de milliers d'ouvriers. La situation désespérée de la population aurait pour conséquence de permettre aux éléments subversifs de prendre le dessus.

La crise financière. — Caractéristique est ce télégramme daté de Vienne le 22 novembre :

« Le gouvernement allemand d'Autriche a décidé que tous les généraux, sans égard au temps de service, seront mis à la retraite le 1^{er} janvier 1919, par raison d'économie, car il faut à toute force trouver des fonds pour venir en aide aux industries qui faisaient des fournitures pour l'armée et qui actuellement traversent de grosses difficultés, le ministère de la guerre n'arrivant pas à payer les sommes extrêmement élevées qui sont dues. »

« Le conseil de l'Etat autrichien a décidé que le gouvernement allemand d'Autriche supporterait une part proportionnelle de la dette totale due au commerce autrichien par l'Etat. »

En ce moment, le gouvernement allemand-autrichien négocie avec un syndicat de banquiers au sujet d'un emprunt d'au moins 50 millions de mark.

D'autre part, l'Etat tchéco-slovaque a autorisé la Banque Foncière de Bohême à émettre des billets de banque pouvant être échangés contre des billets de la Banque Austro-Hongroise. Un versement de 25 millions en billets austro-hongrois est fait à la Banque Foncière par l'Etat tchéco-slovaque. La circulation des billets de la Banque Foncière ne doit pas être supérieure à quatre fois le montant de la réserve.

HOLLANDE

Les incidents de Hollande. — Trois incidents graves se sont produits en Hollande depuis le 10 novembre. D'abord la question Guillaume II. Dans certains milieux néerlandais on demande que l'empereur soit reconduit à la frontière. La *Nieuwe van der Tag* résume la situation créée par la présence de l'auguste indésirable, à Amerongen, dans le commentaire suivant :

« Qui peut assurer que le danger que la présence du kaiser en Hollande constitue pour la nouvelle démocratie allemande ne deviendra pas une réalité ? Il y a danger, non seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour les Alliés. C'est aux Alliés d'apprécier cette menace et non pas à nous. Si le gouvernement estimait devoir en juger autrement, il aurait à subir les conséquences de son erreur. »

La presse anglaise continue ses remontrances énergiques. Le *Daily Chronicle* écrit :

« Les Alliés doivent s'opposer à ce que Guillaume II et son fils restent en liberté. Aussi longtemps qu'ils seront à la portée des militaristes pour une restauration possible, le danger de cette restauration persiste. »

Puis vient l'incident provoqué par les troupes allemandes qui ont traversé le territoire néerlandais du Limbourg à raison de 10.000 hommes par jour. On dit même que du matériel de guerre aurait pris le même chemin.

C'est pourquoi, dès le 21 novembre, le ministre de Belgique à la Haye, a fait une déclaration réservant la liberté d'action de son gouvernement quant aux sauvegardes qui seront jugées nécessaires pour arrêter les conséquences de l'infraction commise aux règles de la neutralité et quant aux droits à faire valoir ultérieurement.

Le 22 novembre, la légation des Pays-Bas a communiqué à la presse française une note indiquant que le retour en Allemagne de certaines unités allemandes à travers le Limbourg a été accordé dans l'intérêt de la population belge et après entente avec les ministres de Belgique, de France et de Grande-Bretagne.

Cette allégation est inexacte. Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas avait convoqué le 13 novembre les représentants de la France, de la Belgique, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, pour leur demander de faire connaître à leurs gouvernements les conditions dans lesquelles le gouvernement royal avait été amené à autoriser la traversée du Limbourg par les troupes allemandes. Les représentants des puissances alliées se sont bornés à répondre qu'ils porteraient d'urgence cette communication à la connaissance de leurs gouvernements. Ils n'ont exprimé aucune opinion personnelle, attendu qu'ils étaient mis en présence d'un fait accompli.

Le gouvernement hollandais n'a pas fait que cette déclaration dont la légèreté surprend. Il est en outre à remarquer, et ceci constitue le troisième incident, qu'il a toléré que plusieurs torpilleurs allemands se trouvant à Anvers aillent se faire interner dans des ports néerlandais, au mépris des dispositions concernant la navigation sur l'Escaut, dont il est le gardien. Par là, il leur a permis d'échapper aux Alliés. Des remorqueurs qui devaient nous appartenir ont également quitté les canaux belges pour passer en Hollande et gagner sans doute l'Allemagne.

Enfin le ministre des Affaires étrangères hollandais, plaçant la cause de l'Allemagne, a demandé un adoucissement à l'armistice, par l'intermédiaire de M. Bliss, ministre des Etats-Unis, se prêtant ainsi à une manœuvre dont le but est de diviser les Alliés. C'est ce qu'on peut appeler une neutralité de complaisance à l'égard de nos ennemis.

Toutes ces inconséquences se sont accumulées en peu de jours, et il est à remarquer que grâce à sa faiblesse le gouvernement hollandais a donné à la Belgique l'occasion de soulever d'une façon défavorable pour lui les diverses questions pendantes entre les deux nations.

SUISSE

La révision de la convention du Gothard. — Sur cette importante question le germanophile *Bund*, de Berne, déclare :

« Les journaux suisses écrivent que la convention du Gothard sera révisée. Puisque les conditions dans lesquelles cette convention a été conclue ont subi de si grands changements et puisque cette convention est devenue un éternel sujet de discorde entre les Confédérés, une révision paraît opportune. Cette éventualité fut déjà envisagée. Nous savons

que, déjà en 1915, la question fut étudiée par l'office impérial allemand et par le chancelier de l'empire et certaines assurances ont été données. »

A ce sujet, le *Journal de Genève* fait remarquer ce qui suit : « Il est exact que la question fut discutée à Berlin d'une façon non officielle en 1915 et que l'Allemagne laissa prévoir alors certaines concessions. Déjà, en mars 1915, l'Allemagne donna à la Suisse l'assurance qu'elle serait disposée à réviser certaines clauses de la convention au cas où il serait prouvé que ces clauses sont contraires aux intérêts suisses. Il faut reconnaître que certaines conditions qui ont servi de bases à la convention n'existent plus actuellement dans la situation créée par la guerre. Dès que les circonstances seront redevenues normales, on sera volontiers disposé, du côté allemand, à examiner avec bienveillance les vœux qui pourraient être exprimés par la Suisse. »

Le gouvernement allemand renonce à l'office fiduciaire. — Le gouvernement allemand a fait une déclaration au Conseil fédéral suisse suivant laquelle, en présence de la cessation des hostilités, le gouvernement allemand renonce au maintien de l'office fiduciaire suisse et à tout contrôle dont cet office était chargé. Par cette décision, toutes les restrictions contenues dans l'accord économique avec l'Allemagne, concernant l'emploi de la réexportation de marchandises d'Allemagne ou importées en Suisse en transit par l'Allemagne, sont supprimées.

Lois, Décrets et Arrêtés

22 Novembre. — Loi prorogeant le délai de trois ans fixé par la loi du 25 novembre 1915, qui a institué le service des émissions de la Défense nationale, créant des emplois à ce service et ouvrant des crédits supplémentaires sur l'exercice 1918, au titre du budget ordinaire des services civils.

23 Novembre. — Rapport de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens.

24 Novembre. — Arrêté relatif aux tarifs du fret sur les navires affrétés ou réquisitionnés faisant partie du compte spécial des transports maritimes.

27 Novembre. — Décret portant transformation du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre en un ministère de la Reconstitution industrielle et fixant les attributions de ce ministère.

Décret prohibant l'entrée en France des billets de banque, de la monnaie et de tous autres instruments monétaires allemands.

Revue Commerciale

Alcools. — Le marché des alcools de Paris est toujours aussi peu animé ; on ne fait rien à la Bourse du Commerce parce qu'il n'y a pas d'alcool. A ce sujet on s'entretient beaucoup sur notre place, de la fin des hostilités, et, par conséquent, de la cessation de la fabrication dans les poudreries. Une certaine quantité d'alcool va donc devenir disponible et le commerce espère pouvoir quelque peu s'approvisionner.

On cote en ce moment à Paris des 3/6 d'industrie de 1.100 à 1.200 fr. l'hectolitre, mais ces cours sont presque nominaux, car, on ne trouve guère de marchandise. Sur les places de Bordeaux et de Marseille, pas de cours, les alcools d'industrie disponibles manquent et les industries privilégiées sont presque arrêtées, faute de marchandises.

Les 3/6 de vin sont toujours demandés, mais il

est impossible de les faire voyager, et ils continuent à manquer sur les places de consommation.

Dans le Midi, on paie les alcools, bon goût, de 600 à 675 francs l'hectolitre 86° et ceux de marc entre 425 et 470 francs, parfois 500 l'hectolitre nu chez le producteur.

Les 3/6 Languedoc valent à Bordeaux de 900 à 910 francs et les 3/6 de vin de 780 à 820 francs à Marseille ; les alcools de marcs sont cotés sur cette dernière place de 600 à 625 francs.

En Algérie, on a fait : les 3/6 de vin à 600 francs et ceux de marc à 350 francs les 100° ; les prix toutefois ont meilleure tendance.

Laines. — Les résultats de la production de la laine en Australie pour la campagne 1917-1918 viennent d'être publiés.

D'après le rapport officiel, la quantité soumise en 1917-1918 a été de 569.629.520 livres anglaises de laines en suint et de 49.340.403 livres de laines lavées, soit ensemble 616.969.923 livres, ou l'équivalent de 1.909.958 balles.

Pendant l'année, le prix moyen a été de 14 d. 68 pour les suints ; mais un dividende de 5 % sur la valeur nominale de la laine estimée a été distribué aux producteurs, portant ainsi le prix à 15 pence et demi. La valeur totale s'est élevée à 42.903.375 livres.

Le reliquat de la campagne 1917-1918 est important et les facilités d'exportation étant réduites, la question de magasinage est devenue sérieuse dans tout le pays. Quand les magasins en cours d'exécution seront terminés, on pourra tenir en stock plus de 2.500.000 balles en comprenant les magasins des courtiers.

Après avoir alloué les quantités nécessaires aux besoins locaux, le solde acheté par le gouvernement impérial britannique a été de 599.909.940 livres, d'une valeur de 39.576.420 livres sterling. On estime que les dépenses totales des achats se sont élevées à 1.562.265 livres sterling, soit 5/8 de penny par livre.

A la fin de la campagne, c'est-à-dire fin juin dernier, il y avait encore 1.200.000 balles de laine en Australie.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le reliquat de la campagne précédente est estimé à 250.000 balles et le produit de la nouvelle tonte à plus de 500.000 balles. Dans le stock existant fin juin dernier se trouvait encore une grande quantité de laine de la tonte de 1917-1918 et on croit généralement qu'elle ne pourrait pas être vendue avant la réception de la nouvelle tonte.

Les importations de laine en France ont été de 775.100 quintaux en 1916, contre 651.130 quintaux en 1915, 2.668.610 quintaux en 1914 et 2.867.660 quintaux en 1913.

PETITES NOUVELLES

◆◆ La réorganisation des chemins de fer — M. Clavelle, ministre des travaux publics et des transports, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à la réorganisation et à la remise en état du matériel des grands réseaux, de la voie ferrée et des chemins de fer d'intérêt local.

Des dispositions spéciales sont prévues au sujet des salaires et des indemnités de cherté de vie du personnel.

◆◆ Le *Journal officiel* a publié, le 15 novembre, une série de décrets homologuant des décisions des délégations financières algériennes, entre autres celle relative à l'application à la colonie du tarif actuellement en vigueur en France, pour le

calcul de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

◆◆ Au 12 novembre courant, le montant d'*Extérieure Espagnole*, convertie en Intérieure 4 %, s'élevait à 116.780.700 pesetas, et celui d'extérieure domiciliée en Espagne était de 484.265.100 pesetas, soit un total de 601.045.800 pesetas qui a été rapatrié.

◆◆ L'action du *Crédit Foncier* est sans notable variation à 790 francs.

Les obligations foncières et communales participent à l'activité du Marché. Le 5 décembre aura lieu le tirage des Communales 1879, 1880, 1891, 1899 et foncières 1909. Ce tirage comprendra 249 lots dont 5 de 100.000 francs, pour un total de 860.000 francs. Il sera en outre amorti 9.511 Communales 1879 et 9.369 Communales 1880.

◆◆ La *Bourse de Bruxelles* va rouvrir d'ici quelques jours ; la commission officielle n'admettra que les agents de change inscrits avant la guerre, et les valeurs cotées en 1914 seront seules négociées.

Marché Financier

Paris, le 27 novembre 1918.

A l'occasion de la réception du roi d'Angleterre, à Paris, la Bourse a été fermée le 28.

La veille, les affaires ont été calmes et la tendance un peu indécise car l'emprunt a absorbé une grande partie des disponibilités. Nos rentes maintiennent leurs fermes dispositions ainsi que les actions de nos banques.

Parmi les derniers cours cotés, nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 62,90 ; 5 %, 87,85 ; 4 %, 76,65 ; Banque de France, 5,240 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1,385 ; Crédit Foncier, 790 ; Crédit Lyonnais, 1,325 ; Compagnie Algérienne, 1,470 ; Actions Est, 950 ; P.-L.-M., 925 ; Orléans, 1,085 ; Midi, 905 ; Nord, 1,360 ; Ouest, 700 ; Métropolitain, 483 ; Nord-Sud, 171 ; Omnibus, 475 ; Voitures à Paris, 442 ; Suez, 5,560 ; Thomson-Houston, 776 ; Boléo, 815 ; Penarroya, 1,299 ; Extérieure, 92,50 ; Russe 5 % 1906, 64,75 ; Serbe 5 % 1913 (Monopoles), 71 ; Andalous, 350 ; Saragosse, 400 ; Rio-Tinto, 1,820 ; Briansk, 275 ; Prowodnik, 276,50 ; Naphte, 327 ; Tréfileries du Havre, 229 ; Montbard-Aulnoye, 477 ; Etablissements Bergougnan, 1,575.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 656 ; Maltzof, 460 ; Platine, 470 ; Cape Copper, 106 ; De Beers ordinaire, 435 ; Mount Elliott, 122,50 ; Spassky, 56 ; Bakou, 1,568 ; Utah, 525 ; Spies, 19,25 ; Chartered, 31,25 ; East Rand, 11,75 ; Rand Mines, 102 ; Modderfontein B, 239 ; Malacca ordinaire, 144 ; Financière des caoutchoucs, 271.

Marché de Londres (derniers cours). — Consolidés, 60 1/2 ; Emprunt 3 1/2, 88 ./. ; Emprunt français, 84 1/3 ; South Eastern, 39 1/2 ; Ontario, 25 ; United Steel com, 103 ./. ; Canadian Pacific, 177 ./. ; Rand Mines, 3 7/16 ; De Beers, 13 1/2 ; Rio Tinto, 67 1/2.

Marché de New-York (derniers cours). — Atchison Topeka, 92 ./. ; Calumet, 450 ; Canadian Pacific, 160 ./. ; General Electric, 155 ./. ; Louisville Nash, 116 ./. ; Southern Pacific, 97 7/8 ; United Steel com, 100 1/2 ; Union Pacific, 129 1/2 ; Argent en barres, 101 1/8.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Smart, imp.